

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 40

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

40

1172

Montreux, le 16 décembre 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

PLAN DE PARUTION 1978

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 39 31 81.

Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Attention : les articles destinés aux chroniques cantonales doivent être envoyés aux correspondants cantonaux.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception chez les correspondants cantonaux des articles destinés au « Bulletin ».	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
6 janvier	Educateur N° 1		28 décembre	31 décembre
13 janvier	Bulletin N° 2	30 décembre		
20 janvier	Educateur N° 3		11 janvier	14 janvier
27 janvier	Bulletin N° 4	13 janvier		
3 février	Educateur N° 5		25 janvier	28 janvier
10 février	Bulletin N° 6	27 janvier		
17 février	Educateur N° 7		8 février	11 février
24 février	Bulletin N° 8	10 février		
3 mars	Educateur N° 9		22 février	25 février
10 mars	Bulletin N° 10	24 février		
17 mars	Educateur N° 11		8 mars	11 mars
24 mars	Bulletin N° 12	10 mars		
31 mars	Educateur N° 13		22 mars	25 mars
21 avril	Bulletin N° 14	7 avril		
28 avril	Educateur N° 15		19 avril	22 avril
5 mai	Bulletin N° 16	21 avril		
12 mai	Educateur N° 17		3 mai	6 mai
19 mai	Bulletin N° 18	5 mai		
26 mai	Educateur N° 19		17 mai	20 mai
2 juin	Bulletin N° 20	19 mai		
9 juin	Educateur N° 21		31 mai	3 juin
16 juin	Bulletin N° 22	2 juin		
23 juin	Educateur N° 23		14 juin	17 juin
25 août	Bulletin N° 24	11 août		
1 septembre	Educateur N° 25		23 août	26 août
8 septembre	Bulletin N° 26	25 août		
15 septembre	Educateur N° 27		6 septembre	9 septembre
22 septembre	Bulletin N° 28	8 septembre		
29 septembre	Educateur N° 29		20 septembre	23 septembre
6 octobre	Bulletin N° 30	22 septembre		
13 octobre	Educateur N° 31		4 octobre	7 octobre
20 octobre	Bulletin N° 32	6 octobre		
27 octobre	Educateur N° 33		18 octobre	21 octobre
3 novembre	Bulletin N° 34	20 octobre		
10 novembre	Educateur N° 35		1 novembre	4 novembre
17 novembre	Bulletin N° 36	3 novembre		
24 novembre	Educateur N° 37		15 novembre	18 novembre
1 décembre	Bulletin N° 38	17 novembre		
8 décembre	Educateur N° 39		29 novembre	2 décembre
15 décembre	Bulletin N° 40	1 décembre		

Remarques à l'intention des correspondants cantonaux

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

Sommaire

PLAN DE PARUTION 1978	958
ÉDITORIAL	
Quelques réflexions en guise de bilan	959
COMITÉ CENTRAL	
Education permanente	960
Communiqué de presse	961
Tribune libre	962
Réforme de l'école	962
Chronique du groupe de réflexion	963
Informations CMOPE	964
VAUD	
L'éducation permanente	965
Crapaud à lunettes	966
GENÈVE	
Un cadeau de départ pas forcément apprécié	966
Questions pour l'Avent	968
Ne tirez pas sur le père Noël	968
NEUCHÂTEL	
Comité central	969
Orientation nouvelle SPR	969
Contacts SNEPP-SAE-SPN	970
Bien le bonjour...	970
TV éducative	971
Information en réponse à d'étranges propos	972
Communiqué de presse	972
JURA	
SJTMRS	973
Une fleur...	973
Centre de perfectionnement	973
AJEPS	974
J'ai retenu de mes lectures	974
FRIBOURG	
Le président et les cotisations	975
Education permanente	975
GFME	975
VALAIS	
Rapport d'activité du CC 1976-1977	976

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Quelques réflexions en guise de bilan

La fin d'une année, qu'elle soit civile ou scolaire, incite toujours le rédacteur du « Bulletin » à tenter de faire le point, au moins sur les problèmes importants traités en cours d'exercice. Je vais me livrer à cette opération, sans aucune prétention d'exhaustivité.

Si la coordination scolaire reste l'élément phare des préoccupations SPR 1977, il convient d'emblée de relever le changement de climat intervenu dans ce vaste domaine. De l'enthousiasme né des grandes décisions de 1971/1972, nous avons passé à la pratique quotidienne d'une réforme fondamentale, pratique qui ne va pas sans difficultés et surcharge. Sans remettre en cause un instant le concept de cette coordination, la SPR se doit de collaborer intensément aux aménagements nécessaires à sa mise en application harmonieuse. Elle doit aussi, plus que jamais, jouer son rôle de relai actif entre les enseignants et les autorités. Elle doit encore — et elle le sera — rester ferme sur les facteurs propres à assurer la continuité dans le secteur secondaire. Les difficultés actuelles de CIRCE II et CIRCE III sont révélatrices : elles découlent de conceptions différentes de la coordination scolaire, de structures difficilement harmonisables — on a d'ailleurs délibérément renoncé à les harmoniser — et d'une autonomie considérable, dans certains cantons, des établissements secondaires. Ajoutez encore que cet ordre d'enseignement se trouve placé à la charnière de l'école et de la vie professionnelle et vous pourrez mesurer la complexité du problème. 1977 aura permis de prendre la mesure des difficultés, 1978 nous verra peut-être en résoudre quelques-unes.

Sur le plan interne, la SPR a franchi un pas décisif en nommant un président à plein temps. Elle a montré à cette occasion qu'elle souhaitait progressivement adapter ses structures au rôle qu'elle entendait jouer. Un permanent pour 6500 membres n'est pas un luxe, surtout lorsqu'on considère la masse de problèmes à traiter. L'unanimité de cette décision constitue sans doute un premier pas vers cette recherche d'une meilleure cohésion romande. En revanche, l'épineux problème d'une syndicalisation autonome ou affiliée n'a pas trouvé la grâce d'une solution claire devant l'assemblée des délégués. Partie remise ? Certainement, l'exécutif, une fois son compromis accepté, ayant demandé un peu de temps, une année au moins, pour cerner les implications internes et externes d'une syndicalisation autonome. Il serait toutefois souhaitable que cette recherche n'épuise pas la capacité de représentation et de travail de notre association faitière face aux obligations qui l'attendent sur les autres plans. Une fois de plus — cela fait presque 10 ans qu'on en parle — ce problème devra donc être remis sur le métier.

En conclusion, si l'année 1977 a permis de réaliser certains de nos objectifs, elle a aussi mis en lumière les principales difficultés que nous rencontrerons en 1978. Comme un homme averti en vaut deux, essayons d'être modérément optimiste.

F. Bourquin.

Journée romande de l'éducation permanente

Montreux, samedi 26 novembre 1977

Cet automne, diverses manifestations ayant pour but de promouvoir l'idée de l'éducation permanente ont été organisées dans la majorité des cantons romands. Elles étaient le fait de la commission SPR d'éducation permanente qui souhaitait ainsi mieux « conscientiser » les enseignants primaires de leur responsabilité dans les domaines propres au perfectionnement.

La journée romande de Montreux organisée en collaboration avec le comité central SPR et en particulier par Charles Jaccard se voulait la conclusion des efforts tentés dans chaque section cantonale.

Le contexte

Dans son introduction, le président SPR tient à rappeler que la commission EP est née des conclusions du rapport de La Chaux-de-Fonds (1970) et que l'essentiel de son travail a consisté à tenter de mettre en pratique l'utopie d'une éducation permanente prise en charge et assumée par les enseignants. Après sept ans, il constate que cette utopie est presque devenue réalité lorsqu'on songe aux nombreuses occasions de perfectionnement qui sont maintenant offertes aux enseignants. Toutefois, il souhaite qu'on veuille à la mise en pratique de toutes les recommandations du rapport 1970 et que les autorités ne se contentent pas de « récupérer » les éléments susceptibles de les satisfaire.

Quant à Alexandre Hof, président de la commission EP, il rappellera que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le congrès de La Chaux-de-Fonds et qu'il était nécessaire de faire le point en la matière. Il soulignera avec satisfaction la création dans presque tous les cantons de commissions d'éducation permanente qui jouent le rôle de relais locaux.

La campagne menée cette année comprenait trois aspects :

- la publication d'un document rassemblant les idées-clés et constituant un véritable programme d'action ;
- les manifestations cantonales ;
- la journée de Montreux.

Elle visait essentiellement à combattre l'indifférence d'une part importante du corps enseignant dans ce vaste domaine.

Six exposés, suivis d'une discussion, permettront à l'assemblée de cerner certains des aspects propres aux diverses formes de perfectionnement.

L'éducation permanente, une décision libre et responsable

L'éducation permanente représente la liberté de l'enseignant, liberté qui implique une responsabilité que la SPR se doit de prendre. Malheureusement, l'enseignant est souvent prisonnier du système se contentant de suivre les recyclages qui lui sont imposés, contribuant ainsi à l'inertie générale. Souvent, il ne comprend pas l'importance des droits acquis dans le domaine de l'éducation permanente. L'éducation permanente est plutôt une façon d'être, de se comporter, de s'assumer. L'individualisme de la corporation ne fait que contribuer à l'isolement de l'enseignant. Par l'EP, il doit s'ouvrir aux autres, au monde en général.

Les obstacles à l'éducation permanente

Ils sont de trois ordres : professionnel, relationnel et personnel.

Dans le domaine professionnel, relevons la méconnaissance du concept de l'éducation permanente et la confusion entre cette notion, celle de recyclage et celle de formation continue. Sur d'autres plans, on peut considérer que le milieu enseignant est par définition « conservateur » parce que souvent assimilé au gardien des valeurs établies, à l'organe de transmission de ces valeurs.

L'individualisme de l'enseignant, encore renforcé par sa présence unique face à un groupe d'enfants, limite considérablement les relations qu'il devrait entretenir avec les autres adultes.

Généralement, l'enseignant manque d'autonomie et par mesure de sécurisation résiste aux changements.

Participation des enseignants dans le domaine de l'éducation permanente

Le rapport de La Chaux-de-Fonds précisait que l'éducation permanente des enseignants visait à l'efficacité de l'école et que l'autonomie qu'elle devait lui apporter était garante de son équilibre professionnel et personnel. Or pour atteindre l'un et l'autre de ces objectifs, il convient que l'enseignant participe pleinement à toutes les décisions concernant l'école. Or les modes de participation sont fort différents d'un canton à l'autre. Dans certains cas, on atteint la parité, dans d'autres, on ne reconnaît même pas les enseignants comme interlocuteurs valables dans ce contexte. Il convient donc de remédier à cette situation, l'enseignant devant impérativement se sentir un rouage moteur de l'entreprise « école ».

Perfectionnement et éducation permanente

Un bon outil pédagogique donné par le recyclage ne vaut rien si l'ouvrier qui l'utilise n'est pas compétent. Or l'éducation permanente permet justement à l'ouvrier de se remettre constamment en question, de repenser son métier dans sa globalité, de se situer face à ses élèves. Le souci premier d'efficacité qui caractérise certaines formes actuelles de perfectionnement n'est pas seulement gênant mais il est en plus inutile si une véritable éducation permanente n'est pas assumée par l'enseignant.

Recyclage et éducation permanente

Le recyclage découlant de l'application des programmes romands est indiscutablement la forme la plus connue de perfectionnement à l'heure actuelle. Ce recyclage ne peut être efficace que s'il se situe dans un ensemble plus vaste comprenant la formation continue et l'éducation permanente. Il doit donc offrir des formes multiples, être précédé d'une action de formation continue facultative et largement suivie, permettre à ceux qui le désirent d'assumer d'une manière autonome les obligations qu'il contient, susciter l'enthousiasme. A ces conditions, il deviendra partie intégrante d'un système de formation continue et constituera naturellement une suite logique à une formation de base jamais achevée.

Incidence de l'éducation permanente sur l'école

Une éducation permanente bien comprise doit permettre :

— au maître de prendre conscience que sa formation ne sera jamais achevée et de le préparer plutôt à un rôle de formateur, d'animateur, de documentaliste ; d'en faire un partenaire et non pas un « maître » ;

— de favoriser l'activité créatrice des élèves dans tous les domaines, de pratiquer une pédagogie de la réussite, de l'épanouissement par opposition à la pédagogie de l'échec, à la primauté de la sélection ;

— d'apporter aux élèves des savoirs-faire avant des savoirs, de développer leur sens critique, de les conduire vers l'autonomie.

Discussion

Après ces quelques exposés assumés par six membres de la commission EP, une discussion générale s'engagera. Il serait ici trop long d'en relater le détail. Sachez cependant qu'elle a porté essentiellement sur les points suivants :

— les possibilités de lier étroitement recyclage et éducation permanente dans les secteurs de recherche et d'évaluation ;

— l'éducation permanente constituée-t-elle un droit exclusif des enseignants ? ;

— les responsabilités de la formation de base dans le manque d'enthousiasme des enseignants pour la formation continue et l'éducation permanente ;

— l'éducation permanente vue comme une ouverture sur le monde du travail et non pas comme un repli de l'enseignant sur lui-même ;

— la reconnaissance d'autre forme de formation continue voire d'éducation permanente que celles qui sont institutionnalisées ;

— la récupération de l'idée d'éducation permanente à des fins de conditionnement à la rentabilité maximum ;

— l'éternel problème des définitions. Qu'est-ce au juste que l'éducation permanente ?

Après cette discussion et la conférence de M. Pierre Furter, conférence dont vous trouverez un compte rendu dans un prochain numéro pédagogique, l'assemblée a adopté la déclaration d'intention suivante :

1. *L'enseignant est responsable de son éducation permanente (EP).*

2. *Pour vivre son EP l'enseignant se doit de vaincre deux obstacles : sa propre résistance au changement et les contrain-*

tes découlant de son environnement professionnel et social.

3. *Les groupes de travail sont une forme privilégiée d'EP.*

4. *L'appartenance à un comité d'association professionnelle et la participation qui en découle est une des formes de l'EP. Cette participation se traduit notamment par des échanges au niveau des enseignants eux-mêmes dans leur bâtiment, au niveau de leur association, au niveau des groupes de travail mis sur pied en collaboration avec l'autorité scolaire.*

5. *L'enseignant doit être étroitement associé à la gestion du perfectionnement.*

6. *Le perfectionnement professionnel et la formation continue ne sont qu'une partie de l'EP et ne doivent en aucun cas servir de prétexte pour restreindre l'ouverture proposée par une EP authentique.*

7. *Le recyclage doit être conçu dans la perspective de l'EP de façon que l'enseignant dans sa classe soit partie prenante de l'élaboration des programmes et des moyens d'enseignement, de leur introduction et de leur évaluation. Il permet à l'enseignant d'acquérir une plus grande autonomie professionnelle.*

8. *Si le maître doit transmettre ses connaissances fondamentales sans lesquelles aucune formation n'est possible, il veillera essentiellement à doter l'élève des comportements, des techniques et des méthodes de travail lui permettant d'assumer son EP.*

9. *Avec l'aide du maître, l'élève doit pouvoir progressivement entreprendre des travaux de son choix ; il apprendra à fixer lui-même ses objectifs et à choisir les moyens pour les atteindre.*

Conclusion

Parler d'éducation permanente, de formation continue, de recyclage n'est pas une chose aisée tant il y a d'interprétations diverses. Le public présent à Montreux, une centaine de personnes, était composé d'enseignants militants dans ce

domaine ainsi que d'invités, pour la plupart des spécialistes (chercheurs, cadres de département, directeurs de centres de perfectionnement). Malgré ce fait, on n'a pas pu éviter de reprendre certaines affirmations connues de beaucoup mais encore trop souvent ignorées de la majorité des enseignants. Cette journée a permis de faire un certain point du travail accompli. La difficulté majeure restera toujours de proposer des solutions concrètes et applicables aux conditions actuelles sans qu'elles ne gauchissent les intentions fort généreuses du rapport 1970.

Une certitude se dégagait à la fin des débats : il y a autant de définition de l'éducation permanente qu'il n'y avait de participants, ou presque.

FB.

Communiqué de presse

Les 27 000 enseignants groupés au sein de la Schweizerischer Lehrerverein et de la Société pédagogique romande manifestent leur solidarité envers leurs collègues neuchâtelois qui luttent pour l'amélioration de leur situation matérielle.

Les deux associations faitières des enseignants suisses donnent leur appui inconditionnel aux démarches actuellement entreprises permettant la suppression des inégalités de salaire entre enseignantes et enseignants. Elles dénoncent les injustices de ce genre qui existent encore aujourd'hui en Suisse et sont résolument décidées à lutter pour y mettre fin.

Les productions artistiques
MAGUY CHAUVIN, Genève, présentent :

IVAN REBROFF

Cathédrale St-Pierre à Genève

MARDI 27 DÉCEMBRE A 20 H. 30

- Chant de Noël - Ivan Rebhoff, avec accompagnement à l'orgue de Franz Friedl, de Vienne.
- Œuvres classiques selon programme.
- Chants de la Vieille Russie.

Pour le concert de Noël, MAGUY CHAUVIN propose, contre remise de ce bon, deux places déclassées d'une catégorie dès Fr. 20.—. (Places limitées.)

Location COOP-CITY. tél. (022) 20 77 11.

TRIBUNE LIBRE

Réponse à Ariane

Chère Ariane,

J'espère que ton séjour aux Cyclades, à Naxos pour être plus précis, n'est pas ressenti, par ton entourage, comme un exil. En effet, seule une position partisane aurait pu me conduire à te pousser dans les bras de Dionysos. Certes, Parsiphaé et Minos ont commis une erreur en concevant le Minotaure, mais aurait-il été préférable pour nous, pour notre avenir, de continuer à s'ignorer? Non, car ces lignes ne seraient restées que dans le possible à défaut d'improbable. Notre union, quoique brève, nous apprendra à ne pas nous ignorer, surtout en cette période de troubles: ne m'a-t-on pas rapporté que, dernièrement, un Béotien a rencontré un Athénien? Malheureusement, je n'ai pu entendre leurs paroles, composées certainement d'archétypes propres à perdre l'auditeur. Pour ces raisons, je suis satisfait de ton éloignement provisoire et souhaite que tu restes à Naxes-la-silencieuse encore quelques années. En attendant, j'espère mettre un terme à notre conflit avec les Béotiens et les Perses et, pour ce faire, ai pris quelques décisions et proclamé quelques arrêtés d'urgence:

- la Messénie sera soumise aux mêmes obligations (et avantages) que les autres régions de Grèce;
- l'Achaïe aura dix ans pour se soumettre à ma volonté;
- l'Épire devra apprendre à se taire en présence de ma personne;
- l'Étolie devra s'étoffer avant d'oser me contredire;
- la Tharce devra se constituer en un Etat nouveau pour demander son adhésion;
- l'Eubée, enfin, devra se faire une beauté avant de prendre la parole.
- Ces diverses régions, que j'espère regrouper, devront faire allégeance à ma bannière, frappée du célèbre SPR (Santé-Prospérité-Réalité) connu dans le monde entier, en particulier pour sa neutralité.

Certes, ces quelques décisions n'apporteront pas la joie dans les familles, ni ne résoudreont TOUS nos problèmes, mais un dirigeant ne se doit-il pas à l'ensemble, ne se doit-il pas de trouver des solutions aux divers problèmes posés? Car, finalement, que veut dire une étiquette pour une fine goutte, vient-elle de l'Acropole ou du Parthénon? L'essentiel n'est-il pas qu'on la boive?

Mais il faut que je te quitte, chère Ariane, mes régions m'appellent et je ne puis les faire trop attendre sans risque de voir poindre ton «frère» de son nouveau Labyrinthe.

Ton Thésée.

ÉPILOGUE D'ARIANE

Naxos, V^e av. J.-C.

Cher Roi Thésée,

Je te remercie pour ton pensum qui m'est bien parvenu aux Cyclades-sur-Crête. Certes, j'eus préféré passer mon séjour en ce lieu cher à Ulysse-Sans-Succession, Corfou à défaut d'Ithaque-même, plutôt que, Sans Pourtant Renier ton choix, végéter misérablement à Naxos. L'Esper Elan, élu pour dix nouvelles années apportera, j'espère, grâce à son Cours Complémentaire, un dérivatif utile à mes insomnies. Non que je risque de te compromettre dans quelque vilénie, mais ta chère est faible et l'attrait grand. Grand comme l'intérêt que je porte à ton Ardent Discours. Aussi, selon ton Seul Principe Reconnu («ne sépare pas ce qui doit être uni»), je me sacrifie à ta volonté.

Ton Ariane sans son fil.

IMK - IUK CONFÉRENCE INTERCANTONALE DES DEGRÉS MOYENS ET INFÉRIEURS

Réforme de l'école «De bas en haut»

Journée d'étude consacrée à la situation de l'école primaire

Les délégués de quinze associations alémaniques de maîtres primaires se sont retrouvés à Soleure le mercredi 23 novembre.

Un programme extraordinairement

riche avait été préparé: trois exposés prévus, plus un imprévu! En effet, au dernier moment Yvan Illitch a pu se libérer pour assister aux débats.

M. Hans P. Pestalozzi, animateur de

l'Institut Gottlieb Duttweiler ouvrit les feux. Et avec quelle artillerie, on se serait cru à El Alamein, du mauvais côté! Rien ne résista à ce déballage d'arguments... frappants. Où SITUER le maître d'école entre le MENSONGE et le VRAI. Propagande et réalité, publicité et besoins... réels, armée et efficacité, monde politique et participation du corps électoral, bilans «adaptés» et bilans «écologiques», initiative populaire et contreprojet fédéral, puissance des multinationales et possibilité pour UN consommateur lésé de faire valoir ses droits élémentaires, «évidences» nucléaires et dépendance de la Suisse encore plus impitoyable quant aux sources d'énergie provenant de l'étranger, etc., etc.

La place du maître est de plus en plus ambiguë: comment exiger la vérité d'un enfant alors que le mensonge est partout. Pouvons-nous ENCORE développer le sens critique de nos élèves sans prendre le risque de «créer» des êtres désabusés ou inadaptés? Avons-nous le droit d'éduquer des enfants conscients? Pouvons-nous favoriser l'épanouissement d'enfants heureux? Avons-nous le droit de former des enfants modestes, modérés, alors que le monde ambiant est exactement aux antipodes? Quelques-unes des questions auxquelles NOUS devons réfléchir, répondre honnêtement afin de pouvoir choisir...

M. Werner Fritschi, conseiller social pour les adolescents à Lucerne, développait quelques aspects des liens manquants entre le monde de l'école et celui des métiers. M. Erwin Schwartz, de l'Université J. W. Goethe de Francfort (RFA), nous parla de ce que peut attendre de l'école et de son maître l'enfant-élève.

M. Yvan Illitch apportait sa contribution en parlant des menaces pesant sur la liberté d'apprendre, menaces exercées par les exigences du pouvoir. «En bas» et «en haut». Deux mondes... Deux conceptions pas forcément complémentaires...

Ces exposés mériteraient une traduction intégrale, mais un numéro de l'«Educateur» n'y suffirait pas!

L'après-midi, deux AD réunissaient l'une les maîtresses primaires soleuroises, l'autre leurs collègues masculins. Suivait immédiatement une AD des IMK-IUK-IAK (ces sigles sont pratiques...). Elles ont voté les 7 thèses ci-dessous.

Ces thèses constituent un complément et simultanément la synthèse du «document vert» établi en février 1977 pour la première session de SIPRI (cf. «Educateur» N° 20, p. 550). Elles ont été rédigées par le groupe de travail «Ecole primaire» plus quelques collaborateurs de l'IMK.

Thèse 1. La mission de l'école primaire doit être redéfinie en fonction du système de formation scolaire pris comme un tout.

Thèse 2. L'école primaire détermine fondamentalement le comportement de l'enfant tout au long de sa scolarité. Elle doit être conçue de façon à ce que l'enfant puisse conserver la joie de vivre et d'apprendre d'une part et d'autre part de manière que l'enfant puisse développer sa confiance en lui-même et envers les autres.

Thèse 3. L'école primaire doit former la personnalité de l'enfant et favoriser toutes ses capacités tout en renforçant son sens critique, lui évitant ainsi toute étroitesse d'esprit.

Thèse 4. Seule une redéfinition de la **formation élémentaire** peut donner à l'école primaire la possibilité de trouver son ORIGINALITÉ dans ses activités formatrices et de se réaliser pleinement.

Thèse 5. L'acceptation de la formation élémentaire pour TOUT le système de formation scolaire primaire exige une nette amélioration de la formation des maîtres primaires.

Thèse 6. Les structures du système de formation doivent être adaptées au développement de l'enfant. Ces structures doivent respecter le principe de l'équivalence entre tous les degrés de la scolarité.

Thèse 7. La réforme de l'école primaire n'est possible que si tous les partenaires concernés collaborent en « oubliant » quelque peu les structures et traditions et parviennent ainsi à un travail global concernant tous les degrés ET toutes les sections.

Un grand merci et toutes nos félicitations à Werner Schenk ; cette journée fut une réussite.

J.-P. Buri.

Pour une annonce
dans l'«**Educateur**»

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Un métier difficile

J'aborde ici un sujet délicat, du moins est-ce là mon impression : je voudrais dire quelques mots à propos d'un métier que je connais un peu, celui de formateur d'enseignants.

J'avance sur la pointe des pieds : il ne faut brusquer personne, et les gens sont tellement susceptibles ! Voyez, par exemple, je dis « formateur » d'enseignants ; ne va-t-on pas me reprocher l'emploi de ce terme ? « On ne « forme » par les futurs enseignants, Monsieur ! On les aide à devenir ce qu'ils sont déjà implicitement, puisqu'ils ont choisi cette voie. Formateur ! Formateur ! Donc, vous voulez leur donner une forme, les mettre sur la forme, hein ! Vous les déformez, oui, voilà ce que vous faites, et il leur faut des années pour s'en remettre ! »

Bien, mais alors comment dire ? Maître de méthodologie ? Méthodologie a mauvaise presse ; on imagine immédiatement un monsieur qui s'applique à couper les cheveux en quatre, dans le sens de la longueur. Professeur d'école normale ? Trop pompeux, et d'ailleurs il n'y a pas d'écoles normales partout ; dans certains cantons, on dit « Etudes pédagogiques ». Nous n'en sortirons pas. Au risque de déplaire, je reviens à « formateur d'enseignants », faute de mieux. Et je soutiens que ce métier devient difficile, non pas en lui-même, mais à cause du climat dans lequel il faut l'exercer.

Dans certaines régions de Romandie, et dans certains milieux enseignants, il est bon de critiquer, assez férocement, les institutions de formation d'enseignants. Je vous accorde que tous les élèves, de quelque école qu'ils sortent, ont des critiques à présenter à leur « alma mater ». C'est psychologiquement normal. Il est normal aussi que la virulence de la critique s'atténue avec le temps : on ne naît pas objectif, on le devient. Mais dans notre cas, ce dernier et normal processus ne semble pas jouer. C'est que les institutions de formation d'enseignants travaillent en vase clos : tout se passe à l'intérieur du système « école ». Je crois apercevoir là un admirable cercle vicieux que je vais tenter de décrire. Mais pour ne faire de peine à personne, je le décrirai tel que je souhaiterais qu'il fût : un cercle vertueux, en somme...

Untel, maturité en poche, a des démangeaisons pédagogiques. Il va frapper à la porte de son ex-instituteur. « Vous voulez faire les études pédagogiques, entrer à l'école normale ? Bravo ! Vous verrez, métier passionnant, on reste jeune toute sa vie. Les études pédagogiques, l'école normale ? Une école du tonnerre, je n'ai que des bons souvenirs, j'y ai appris des tas de trucs très bien, scientifiquement fondés, bref, j'y ai appris mon métier. »

Untel, gonflé à bloc, arrive aux études pédagogiques, à l'école normale. Non prévenu ; ou plutôt bien prévenu... non, bref, je veux dire qu'il est bien disposé. Ce sentiment positif va être entretenu, renforcé lors des remplacements, lors des stages. A chaque contact avec le corps enseignant, Untel sent bien que ce dernier, dans son ensemble, apprécie la formation reçue. Il y a bien des critiques, mais objectives et surtout constructives. Et chacun de reconnaître que l'institution-mère ne s'ankylose nullement, qu'elle progresse, qu'elle s'efforce inlassablement de donner le meilleur d'elle-même.

Deux ou trois ans plus tard, Untel arrive au sommet ; ça y est, il est instituteur ! Quelques temps après, on frappe à la porte de sa classe : un de ses copains, de trois ans son cadet, vient le voir « parce que, tu vois, le métier que tu fais, ça m'intéresse, et puis tu as l'air d'aimer ça. Qu'est-ce que c'est, la formation ? » Untel : « Les études pédagogiques, l'école normale ? Formidable, je n'ai que des bons souvenirs, etc., etc. »

D'accord, vous me dites que j'ai fait tourner le cercle (vicieux) à l'envers. A l'envers ? C'est pourtant ainsi qu'il devrait tourner. C'est-à-dire à l'endroit.

M. Marelli.

Informations CMOPE

La conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement donne de lourdes responsabilités aux enseignants

La première grande réunion des Nations Unies en Union Soviétique s'est terminée le 26 octobre. La conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement, qui s'est réunie à Tbilisi, avait été organisée par l'UNESCO en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dont le siège est à Nairobi. Trois cent cinquante délégués de rang ministériel venus de toutes les régions du monde ont pris note, dans leur déclaration finale, la « Déclaration de Tbilisi », de l'harmonie et du consensus qui avaient caractérisé les débats. Aux termes de la déclaration, la défense de l'environnement est un but impérieux qui s'insère dans un mode de développement exigeant des stratégies nouvelles qui fassent appel à la totalité des ressources. L'éducation doit tendre à inculquer des modes de comportements positifs et doit jouer un rôle primordial en suscitant une prise de conscience et une meilleure compréhension des problèmes relatifs à l'environnement.

Les orateurs ont presque tous mis l'accent sur le rôle des enseignants. Le délégué de la Pologne a résumé un sentiment commun en disant que les éducateurs ne sauraient attendre, pour commencer à dispenser un enseignement relatif à l'environnement, que des programmes et des plans d'études aient été élaborés. L'observateur de la CMOPE, le secrétaire adjoint Raymond J. Smyke, prenant la parole en séance plénière, a rappelé aux délégués l'énorme tâche qu'ils imposent à la profession enseignante en demandant l'un après l'autre aux enseignants de prendre la direction du renouvellement total de l'éducation par le biais de l'enseignement concernant l'environnement. M. Smyke a ajouté que les ministères et départements de l'éducation devraient largement puiser dans l'expérience des éducateurs par l'intermédiaire de leurs organisations nationales, car on peut bien penser que les enseignants soutiendront avec énergie un programme d'enseignement à l'élaboration duquel ils auront participé et qu'ils l'appliqueront.

La conférence a adopté une longue série de résolutions qui seront publiées dans le rapport final. Il est spécialement intéressant de relever les buts, les objec-

tifs et les principes directeurs ci-après en matière d'éducation relative à l'environnement.

Les **buts** sont d'aider à faire clairement comprendre l'existence et l'importance de l'interdépendance économique, sociale, politique et écologique des zones urbaines et des zones rurales ; de donner à chaque individu la possibilité d'acquérir les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement ; d'inculquer de nouveaux modes de comportements vis-à-vis de l'environnement aux individus, aux groupes et à la société dans son ensemble.

Les **objectifs** sont une **prise de conscience**, c'est-à-dire d'aider les groupes sociaux et les individus à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes connexes et de les sensibiliser à ces questions ; une **connaissance**, c'est-à-dire d'aider les groupes sociaux et les individus à acquérir une expérience variée, ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes ; un **état d'esprit**, c'est-à-dire d'aider les groupes sociaux et les individus à acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement et la motivation requise pour participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement ; des **compétences**, c'est-à-dire d'aider les groupes sociaux et les individus à identifier et à résoudre les problèmes d'environnement ; une **participation**, c'est-à-dire de donner aux groupes sociaux et aux individus la possibilité de contribuer activement, à tous les niveaux, à la solution des problèmes d'environnement.

Les **principes directeurs** de l'éducation relative à l'environnement devraient être les suivants : considérer l'environnement dans sa totalité, sous ses aspects naturels ou créés par l'homme ; être un processus continu ; adopter une approche interdisciplinaire ; examiner les questions dans une optique locale, nationale et régionale ; être axée sur les situations actuelles et futures de l'environnement ; insister sur la valeur d'une coopération globale ; tenir compte de l'environnement dans les plans de développement et de croissance ; faire participer les élèves à l'organisation de leurs expériences d'apprentissage et

leur en faire accepter les conséquences ; mettre l'accent sur la complexité des problèmes d'environnement.

M. Dave Darland, directeur adjoint de la National Education Association et membre de la délégation du Gouvernement des Etats-Unis, a collaboré activement avec l'observateur de la CMOPE afin d'insister sur la nécessité de faire participer les organisations d'enseignants à l'éducation relative à l'environnement. D'autre part, les membres du secrétariat de coopération culturelle nordique leur ont apporté une assistance précieuse. Il est apparu clairement que les délégations gouvernementales ont presque toutes senti la nécessité de travailler en étroite association avec les enseignants.

Dans son rapport final, la conférence a approuvé les travaux effectués par trois organisations non gouvernementales internationales qui jouent un rôle important pour renforcer l'éducation relative à l'environnement. Le rapport mentionne, en plus de la CMOPE, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), dont le siège est également à Morges, et le Conseil international des unions scientifiques (CLUS). La CMOPE reconsidérera les efforts qu'elle a entrepris dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement en fonction des recommandations de la Conférence de Tbilisi et des responsabilités nouvelles et accrues que les enseignants devront assumer. Elle commencera par établir un résumé du rapport final groupant les recommandations spécifiques et identifiant les mesures que la CMOPE et ses organisations membres nationales pourraient éventuellement prendre en vue d'en assurer la mise en œuvre.

Pour plus de détails concernant la Conférence de Tbilisi, s'adresser par écrit au Coordonnateur, éducation relative à l'environnement, secrétariat de la CMOPE.





L'éducation permanente a-t-elle un sens ? (III)

Pour atteindre les objectifs fixés par ses statuts, la CFCV a dû prendre contact avec l'ensemble des membres de la SPV. Elle a ainsi progressivement étendu son action aux sections et associations de celle-ci, leur demandant de déléguer auprès d'elle des correspondants chargés d'assurer les relations entre la formation continue et la base. Dès 1975, les membres de la commission plénière ont entrepris une campagne d'information au sein des diverses assemblées et y ont exposé les buts et aspirations de la CFCV. C'est ainsi qu'un certain nombre de sections et d'associations ont répondu positivement, ce dont nous les remercions. Il faut cependant constater l'absentéisme — cette maladie de notre époque — de la part de quelques sections et associations restées sourdes et muettes ! Cela est regrettable et les responsables de ces dernières — une minorité il faut le dire — contribuent, par cette négligence, à isoler les collègues de leur région d'une activité qui pourrait bien être indispensable à l'exercice de leur profession, si ce n'est maintenant, du moins pour un avenir proche... Mais il est réjouissant malgré tout d'avoir pu entrer en contact avec 16 sections sur 19 et 8 associations sur 11. Merci encore une fois à celles-ci !

En fait, la question est tout de même de savoir si la CFCV accomplit un travail réellement utile aux membres de la SPV... Certes, elle centralise depuis 1975 toutes les propositions de cours de perfectionnement (formation continue), elle en élabore un dossier le plus complet possible qu'elle transmet au CPV pour le mettre en pratique. Mais est-ce bien là son unique fonction ?...

Personnellement, en tant que président de cette organisation, je ne le pense pas. Selon ses statuts, la CFCV doit devenir le moteur du développement de la formation continue, et de son prolongement à long terme, l'éducation permanente des enseignants vaudois. Ce n'est certes pas en collectant des suggestions de cours, si

intéressantes soient-elles, que cette commission remplira sa tâche, bien que cette activité soit un aspect indispensable et non négligeable du travail à accomplir.

Si je me réfère à la définition de l'éducation permanente, parue dans cette même rubrique, « Educateur » N° 38, je constate que l'éducation permanente est plus une attitude, une manière d'être en contact avec à la fois le monde intérieur de l'école (ensemble des collègues) que le monde extérieur (la société qui nous entoure et nous influence).

Pour bien comprendre le sens et l'importance qu'a le concept de l'éducation permanente pour la profession enseignante, il est nécessaire de savoir que, plus que tout autre, ce métier doit être ouvert sur le monde, doit suivre l'évolution constante non seulement de l'école, mais de la société tout entière. L'instituteur doit considérer ce contact avec le milieu ambiant dans lequel il exerce son activité comme un devoir moral, si ce n'est professionnel. Il doit constamment être en mesure de maîtriser non seulement l'évolution de son métier, mais aussi d'évaluer les données nouvelles et nombreuses qui pénètrent dans le monde trop souvent clos de sa classe ; il doit ensuite pouvoir les adapter au niveau de ses élèves. De plus, il doit être surtout un chercheur en quête de nouvelles connaissances, de nouvelles méthodes propres à assurer aux enfants une éducation et une formation pour l'avenir. Il faut cesser dans le monde actuel de faire l'école uniquement avec des données du passé, voire du présent, mais au contraire offrir à nos élèves des moyens de s'adapter à l'évolution toujours plus accélérée de notre civilisation. Nous oublions trop souvent que nous formons les adultes du futur sans leur donner les possibilités de s'y intégrer réellement.

Dans ce contexte, l'éducation permanente joue le rôle principal. De par sa nature, elle est le moyen d'assurer à l'en-

seignant cette maîtrise de soi comme de sa profession, et cette attitude pédagogique d'ouverture et d'éveil au monde. Par l'exemple, il peut ensuite communiquer cette manière de vivre à ses élèves, manière de vivre dont nos enfants auront de plus en plus besoin pour s'adapter à la société sans cesse en mutation.

Par l'essor de la formation continue, la CFCV entend déboucher à long terme sur une réelle éducation permanente des enseignants ; c'est dans cette perspective qu'elle a entrepris déjà plusieurs actions, qu'elle suscite et encourage la création de groupes de travail, de recherche également, forme privilégiée, mais pas unique, de l'éducation permanente.

Elle préconise ainsi un large éventail de formes de l'EP. En voici une liste non exhaustive, inspirée des travaux de la commission EP/SPR et qu'elle a transmis à ses correspondants pour qu'ils s'y réfèrent. Mais nous acceptons toute autre suggestion possible...

Formes possibles d'EP

- Groupe de travail, de recherche, d'élaboration de résultats concrets.
- Rencontres, réunions.
- Visites.
- Stages.
- Enquêtes.
- Permanences et centres d'orientation et d'information EP.
- Conférences, débats.
- Réalisations par des enseignants de films, diaporamas, textes, matériel d'enseignement, etc.
- Excursions.
- Groupes de réflexion.
- Voyages.
- etc.

Ainsi, en se structurant intérieurement et en étendant vers l'extérieur son influence, la CFCV désire prouver un fait indéniable : l'éducation permanente a un sens au sein du corps enseignant vaudois !

J.-C. Mauroux,
président CFCV.



Le « Crapaud à lunettes », journal destiné aux enfants de 9 à 16 ans, se porte mal. Le nombre d'abonnés ne suffit pas à le faire vivre! Voici quelques questions que j'aimerais vous soumettre:

— Avez-vous reçu la documentation à distribuer aux élèves?

— Avez-vous parlé en sa faveur à vos élèves?

— Sinon, que lui reprochez-vous?

— Est-ce utile de continuer à éditer ce journal sous sa forme actuelle, et de le soutenir par des moyens artificiels?

Faisant partie de la commission qui s'en occupe, j'aurais besoin de votre avis. Alors, si vous avez quelques minutes à consacrer pour me répondre, envoyez-moi un petit mot au **ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.**

D'avance, merci.

ABONNEMENTS ET RENSEIGNEMENTS:

6, ch. de Pré-Fleuri, case postale 121,
1000 Lausanne 13. CCP 10-666 Lausanne.
Un an (40 numéros): Fr. 30.—

Catherine Gygax.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth 13, Praz-Bérard,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Un cadeau de départ pas forcément apprécié de tous!

Le jeudi 13 octobre dernier, M. Babel adressait une lettre au Cartel intersyndical à propos d'un projet de règlement d'exécution concernant le traitement (...) aux membres du personnel de l'Etat. Vous vous rappellerez que les élections au Grand Conseil avaient lieu ce week-end. Partie un jeudi, la lettre en question ne pouvait atteindre les membres du comité du cartel avant un délai de quelques jours au moins. Et c'est pour le 30 octobre qu'une réponse devait être donnée. Or le document dont il s'agit existait depuis le mois de juin!

Ce projet s'adressant au personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers, peut-être pourrions-nous nous retirer sous notre tente et penser que les nuages ne sont pas pour nous. Ce serait là une position bien égoïste et surtout irréaliste. On sait le désir de l'Etat d'établir des conditions-cadre pour l'ensemble des fonctionnaires. Les propositions faites pourraient bien avoir des retombées sur nos propres conditions de travail. Nous avons donc jugé indispensable que le texte ci-dessous soit publié intégralement dans l'« Educateur ».

LOI SUR LES SALAIRES

Un projet de règlement menace l'ensemble du personnel de l'Etat

Le 13 octobre 1977, M. Jean Babel, chef du Département des finances et contributions, annonçait au Cartel intersyndical l'existence d'un « projet de règlement d'exécution de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers ». Par le même courrier, M. Babel demandait au cartel de « faire part de ses observations éventuelles d'ici au 30 octobre », soit dans un délai de 2 semaines!

Une première lecture de ce document montre immédiatement la gravité du problème.

De quoi s'agit-il?

D'un règlement d'exécution de la loi sur le traitement qui laisse peser une triple menace sur le personnel:

1. une politique de baisse des salaires à l'engagement;

2. un système de contrôle intensif durant la période probatoire de 3 ans;

3. une pénalisation en cas de maladie.

Si le personnel de l'Etat ne réagit pas, c'est la porte ouverte à un grignotage des acquis.

Accepterons-nous un tel recul?

Avant de reprendre les trois aspects du problème, il faut préciser que le Conseil d'Etat envisage, conformément à l'article 2, alinéa 2, d'instituer une période probatoire de 3 ans. Citons le texte:

2. Au terme d'une période probatoire continue de 3 ans, la classe maximale est accessible lorsque le titulaire répond aux exigences définies par la grille de contrôle et accomplit à satisfaction les tâches qui lui incombent à ce titre.

Signalons en passant la contradiction entre ce principe d'une période probatoire de 3 ans et l'article 39, alinéa 3, du statut du personnel qui prévoit la possibilité de la nomination au bout d'un an. Or, la nomination détermine la classe salariale du titulaire.

Nous réaffirmons le principe : une fonction, une classe

1) L'article 3 de ce projet de règlement a la teneur suivante :

Art. 3

Traitement initial

1. Le traitement initial dépend de la classe maximale prévue pour la fonction. Il est fixé conformément au tableau suivant, indiquant les classes et positions dans les classes (selon art. 2 de la loi) :

Classe maximale fonction	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Traitement initial selon les années d'expérience à partir de 20 ans															
0-1	3.0	3.1	4.0	4.1	5.0	6.0	7.0	8.0	9.0	10.0	11.0	12.0	13.0	14.0	15.0
2-3	3.1	3.2	4.1	4.2	5.1	6.1	7.1	8.1	9.1	10.1	11.1	12.1	13.1	14.1	15.1
4-5	3.2	3.3	4.2	4.3	5.2	6.2	7.2	8.2	9.2	10.2	11.2	12.2	13.2	14.2	15.2
6-7	3.3	3.4	4.3	4.4	5.3	6.3	7.3	8.3	9.3	10.3	11.3	12.3	13.3	14.3	15.3
8-9	—	3.5	4.4	4.5	5.4	6.4	7.4	8.4	9.4	10.4	11.4	12.4	13.4	14.4	15.4
10-11	—	—	4.5	4.6	5.5	6.5	7.5	8.5	9.5	10.5	11.5	12.5	13.5	14.5	15.5
12-13	—	—	—	—	5.6	6.6	7.6	8.6	9.6	10.6	11.6	12.6	13.6	14.6	15.6
14-15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10.7	11.7	12.7	13.7	14.7	15.7
16-17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.8	14.8	15.8
18-et plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

2. Pour le personnel engagé avant l'âge de 20 ans ou de 19 ans révolus, le traitement initial est fixé respectivement à une classe ou à deux classes au-dessous des normes minimales prévues à l'alinéa 1.

Ainsi, le salaire initial se situe de 1 à 3 classes en dessous de celle prévue pour la fonction exercée (3 classes en dessous systématiquement dès la classe 7!). Le principe tant répété durant les travaux d'évaluation « une fonction, une classe » est donc bafoué! Signalons aussi en passant la légèreté et la rapidité avec lesquelles le Conseil d'Etat bouscule le résultat de 5 années de travail. Cela prouve une fois de plus que le travail dans le cadre de commissions dites paritaires n'est qu'un simulacre de participation: parler de parité dans ces conditions n'est qu'un abus de langage!

L'alinéa 2 de l'article 3 montre que l'Etat ne craint pas de mettre en place des régimes spéciaux permettant de sous-payer son personnel: ces mesures spéciales visent les moins de 20 ans ainsi que ceux qui n'ont pas encore les titres correspondant au niveau d'exigence de la fonction, conformément à l'article 5 que voici:

Art. 5

Code complémentaire « 9 »

Si, lors de son engagement, le titulaire n'a pas encore le titre correspondant au niveau d'exigence requis pour la fonction, il se voit attribuer le code complémen-

taire « 9 », impliquant une diminution maximale de 2 classes par rapport aux normes définies à l'article 3.

De deux choses l'une: ou bien celui qu'on engage est compétent et remplit la fonction, auquel cas on lui paie le salaire adéquat, ou bien le candidat n'est pas compétent et on ne l'engage pas!

Ces différentes mesures rendent plus actuelles que jamais la revendication du salaire minimum de Fr. 2000.— valeur 1975 (à savoir plus de Fr. 2100.— aujourd'hui). Or le salaire mensuel de la classe 3 position 0 est de Fr. 2007.—.

Trois ans sur la sellette

2) L'article 6 se passe de commentaire!

Art. 6

Analyse des prestations durant la période probatoire

1. Les prestations du nouveau collaborateur font l'objet, au terme de la période d'essai et au cours des 1^{re}, 2^e et 3^e années d'activité, d'une analyse qui porte notamment sur les capacités, le travail effectué et le comportement du titulaire.

2. Les résultats de l'analyse sont portés à la connaissance du titulaire et font l'objet d'un entretien avec son chef hiérarchique.

3. Si les résultats sont jugés suffisants, le titulaire est avisé que, s'il poursuit son effort d'adaptation au poste qu'il occupe, il accédera à la classe maximale de sa fonction au terme de la période probatoire de 3 ans.

4. Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, l'intéressé est avisé par écrit:

a) qu'il lui est attribué le code complémentaire « 8 » signifiant qu'il n'assume pas d'une manière satisfaisante les tâches définies dans la fonction-type. L'application du code 8 empêche toute promotion à une classe supérieure;

b) des domaines dans lesquels il doit améliorer ses prestations;

c) qu'une nouvelle analyse sera faite dans un délai maximum de 12 mois;

d) que si les résultats de cette nouvelle analyse ne sont toujours pas satisfaisants, il sera congédié.

5. Demeurent réservées les dispositions des chapitres VIII et IX des statuts des membres du personnel de l'administration cantonale et des établissements hospitaliers.

Est-il besoin d'insister sur l'absence de droit de recours du candidat qui se trouve ainsi à la merci de son supérieur hiérarchique?

La maladie considérée comme une tare à pénaliser

3) Lisons tout d'abord les articles 11 et 12:

Art. 11

Avec rétrogradation pour raisons médicales

1. Le titulaire qui, pour des raisons médicales, est déclaré inapte à remplir sa fonction et qui est affecté à un poste moins bien classé que le précédent, a droit au traitement correspondant à sa nouvelle activité et à une indemnité complémentaire correspondant à la différence entre l'ancien et le nouveau traitement. Cette indemnité est payée à partir du changement de fonction et pendant une durée de:

— 4 ans, lorsque les rapports de service ont duré 20 ans et plus;

— 3 ans, pour une durée d'au moins 15 ans, mais inférieure à 20 ans;

— 2 ans, pour une durée d'au moins 10 ans, mais inférieure à 15 ans;

— 1 an, pour une durée d'au moins 5 ans, mais inférieure à 10 ans.

2. Le traitement assuré auprès de la caisse de prévoyance comprend le traitement de service et l'indemnité complémentaire.

3. Les prestations de la CNA, de l'AI ou d'une autre assurance, dont les cotisations ont été payées par l'employeur, sont imputées sur cette indemnité complémentaire.

4. L'indemnité complémentaire cesse d'être payée si les rapports de service prennent fin pour cause d'invalidité ou pour toute autre cause.

Art. 12

Suspension d'annuité en cas d'absence prolongée

En cas d'absence de plus de 6 mois par année civile pour cause de maladie, accident non professionnel et congés non payés, l'augmentation ordinaire de traitement est supprimée.

L'article 11 ne correspond à rien dans la législation actuelle, mais il n'en marque pas moins un recul par rapport à l'usage du « salaire acquis ».

A propos de l'article 12, on peut remarquer la mauvaise foi du Conseil d'Etat, affirmant que cet article est conforme à l'article 12 de la loi sur le traitement. Or cet article dit : « Au début de chaque année civile et après 6 mois au moins d'activité dans sa fonction à dater de la nomination ou de la dernière promotion, le membre du personnel a droit, jusqu'au moment où le maximum de la classe dans laquelle est rangée sa fonction est atteint, à l'augmentation annuelle prévue par l'échelle des traitements », ce qui signifie, si on lit bien, que le délai de 6 mois ne concerne que l'entrée dans la carrière !

Un ballon d'essai...

Ce règlement d'application est un exemple significatif d'une série de mesures déjà appliquées ou en voie de l'être allant dans le sens d'une détérioration des conditions de travail. S'il est prévu d'appliquer ce règlement « aux membres du personnel de l'administration cantonale et des établissements hospitaliers » (article 1), il faut être conscient qu'il est tout à fait extensible à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Tout le personnel de l'Etat est concerné

D'autant plus que ce règlement s'inscrit dans un climat général de détérioration :

— Dans deux affaires où des membres du personnel en conflit avec l'Etat ont fait

appel à la commission de recours, le Conseil d'Etat n'a pas observé l'effet suspensif (affaire Fornerod, affaire des médecins de Bel-Air).

— Dans les recours d'évaluation, le Conseil d'Etat a eu nettement tendance jusqu'à présent à ne pas suivre le préavis favorable de la commission de réexamen.

— Dans la commission paritaire du statut du personnel enseignant, la tendance de l'Etat est aussi de prendre des positions dures.

— Enfin, pour bien illustrer la conception qu'a l'Etat de la participation du personnel et le peu de sérieux avec lequel il consulte le cartel intersyndical, il faut dire que ce règlement qui doit entrer en vigueur le 1.1.1978 est en fait déjà appliqué actuellement, soi-disant à l'es-sai !

Réagissons !

En date du 15 novembre 1977, le comité du cartel a écrit au Conseil d'Etat la lettre suivante :

Monsieur le président, Messieurs,

Dans une lettre du 13 octobre 1977, M. Babel, conseiller d'Etat chargé du Département des finances et contributions, faisait parvenir au cartel intersyndical ledit projet de règlement d'application et lui demandait de faire part de ses observations jusqu'au 30 octobre. A la suite de notre demande, le délai de réponse a été repoussé au 15 novembre. Tout en regrettant que le temps de réflexion imparti au cartel soit si court pour un sujet si important, le comité tient à souligner de plus combien il lui paraît fâcheux que ce projet de règlement soit déjà mis en application dans les secteurs concernés.

Cela dit, le comité du cartel émet de très sérieuses réserves sur le contenu de ce projet de règlement, notamment sur les articles 2, 3, 5, 6, 11 et 12, qui marquent un recul évident par rapport à la situation antérieure, aussi bien en matière de politique salariale que sur le plan du statut du personnel.

C'est la raison pour laquelle le comité du cartel demande instamment au Conseil d'Etat de lui accorder une entrevue avant toute prise de décision.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Messieurs, l'expression de notre considération.

Si le cartel demande une entrevue avec le Conseil d'Etat, il est cependant bien conscient que, sans l'appui et la détermination du personnel, sa lettre restera lettre morte.

*Cartel intersyndical
du personnel de l'Etat.*

Questions pour l'Avent

Un monsieur sérieux
Qui plonge dans vos tiroirs,
Histoire de voir...

Ça n'existe pas, ça n'existe pas,
Un animateur plein de zèle,
Qui risque de se faire couper les ailes,

Un enfant de 8 ans,
Qui copie un règlement,

Ça n'existe pas, ça n'existe pas,
Un programme allégé.
Grâce aux sourires de CIRCE,

Un SPR locomotive,
Tirant un train de mesures actives,

Ça n'existe pas, ça n'existe pas,
Des chefs de service téméraires,
Défiant du haut des airs,

En aile delta,
Tout petits, là en bas, leurs conseillers
[d'Etat,

Des financiers optimistes, des sourires
[gratuits,

Des gendarmes philosophes
Un 1^{er} janvier tout à neuf...

Ça n'existe pas, ça n'existe pas,
Et pourquoi, pourquoi pas ?

Ne tirez pas sur le Père Noël !

En début d'année scolaire, nous vous annonçons la nouvelle formule de distribution du matériel subventionné. La gageure a été tenue, 709 commandes ont été enregistrées et toutes seront honorées avant les vacances de Noël.

Ce ne sont pas moins de 6454 objets qu'il a fallu répartir. Et les caves de Geisendorf étant nettement insuffisantes, c'est à Carouge, dans les sous-sols tristes de la Régie des Sels que le tout a été répertorié, emballé, ficelé avant de repartir, en plusieurs vagues, vers le CDP. Dans la grande majorité des cas, toutes les commandes ont pu être honorées. Et s'il s'est trouvé deux éditeurs imprévoyants, s'il vous manque « Les farfeluches sur la route » ou « Titou au bain », ne tirez pas sur le Père Noël. Et ne lui demandez pas combien d'heures supplémentaires, lui et son escouade, ont passé à préparer vos colis, il en rougirait de modestie.

Encore un mot : si le fumet de votre soupe d'Escalade vous a retenues à l'école, si vous avez oublié de retirer vos paquets, ne manquez pas de le faire le plus rapidement possible. C'est triste un cadeau qu'on n'ouvre pas. L. U.

P.-S. Une suggestion : la prochaine fois, si un collègue au grand cœur et au large coffre se chargeait de grouper les retraits pour l'école ? Mais vous y avez certainement déjà pensé...

Comité central du 25.11.1977

Dans le cadre des affaires courantes, le président Bouquet nous donne connaissance de la dernière séance du GAPEN. Ces initiales sont celles du Groupement des associations professionnelles de l'Etat de Neuchâtel, qui vient de se créer sur l'initiative du SAE-SPN. Ce nouvel organisme, au sein duquel sont représentées la majorité des associations de fonctionnaires de l'Etat, s'est donné pour mission de lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de salaire de ses membres. Sa première intervention a pris la forme d'une lettre adressée au Conseil d'Etat en date du 5 novembre 1977, visant à informer notre employeur de notre existence et demandant avec insistance que la piètre situation financière dans laquelle nous nous trouvons soit prise en considération par le gouvernement. Plusieurs points précis y ont été soulevés, en particulier celui de la reprise du versement des primes de fidélité, selon un plan établi par la Société des magistrats et fonctionnaires en juillet 1977. L'Etat a donné suite, en partie seulement, à ces revendications, puisque le Grand Conseil vient d'accepter la reprise du versement des primes de fidélité depuis 1978, ainsi qu'une petite augmentation de l'allocation de renchérissement de 2 à 3 %, pour 1978 également. Nous avons demandé qu'un geste soit fait pour 1977 rétroactivement, ce qui aurait dû être possible au vu du résultat du dernier exercice qui s'est révélé beaucoup meilleur que prévu, mais cela n'a pas été accepté.

Invitation du SNEPP

A la suite du refus du président du cartel VPOD de participer aux travaux du GAPEN, les collègues du SNEPP-VPOD ont invité une délégation du SAE-SPN à participer à leur dernière assemblée générale, à La Chaux-de-Fonds. Cette reprise de contact « par la base » a permis à nos délégués de constater une indéniable unité de vue de nos deux syndicats sur nombre de problèmes importants. Nous souhaitons que ces contacts soient poursuivis et amplifiés, afin que s'élabore un front commun solide, mieux à même de défendre les intérêts de tous les enseignants neuchâtelois.

Conférence des présidents de section

La seconde partie de la séance du CC se déroula avec la participation des présidents de section. Cette conférence des présidents était motivée par la récente décision de l'assemblée des délégués romands à Yverdon de ne pas syndicaliser la SPR. Cette décision, éminemment regrettable pour les Neuchâtelois, a été prise à la suite de l'acceptation par l'AD d'un « contre-projet » présenté par le CC-SPR. Le dit CC, craignant qu'un vote sur les quatre options présentées par la commission du rapport orientation nouvelle n'entraîne un éclatement de la SPR, a jugé bon de tourner la difficulté en soumettant à l'AD une série de propositions à tendance syndicalisante, permettant de noyer le poisson. Précisons que les Neuchâtelois disposent de sept voix sur environ 70 au total.

Les présidents de section, après avoir pris connaissance de ce qui précède, ont fait part de leur déception, voire de leur indignation. Les sections de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz surtout, où la syndicalisation de la SPR constituait un argument de valeur pour le recrutement

Orientation nouvelle SPR

Décidément les choses vont vite : la « CASEF » (voir « Educateur » N° 36) est créée et fonctionne. Certes « mon » sigle n'est encore qu'une proposition mais il y a un président, un secrétaire, un troisième membre de ce mini-exécutif très remuant. Les deux premières réunions ont abouti à la rédaction d'une lettre adressée au Département des finances.

Mardi soir, une première rencontre au sommet entre des délégués du SNEPP-VPOD et du SAE-SPN a eu lieu à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds : peu à peu, des contacts s'établissent, le dégel s'amorce malgré les conditions atmosphériques plutôt polaires... On se laisse aller à espérer un printemps neuchâtelois très doux !

La décision d'Yverdon est digérée : le hoquet subsistera, pour un certain temps mais la digestion est commencée.

Le SAE-SPN restera encore romand, activement. Mais au moment de l'explosion que l'on sait, l'engagement avait été

de nouveaux membres, risquent de fort mal digérer le coup.

Après une discussion prolongée, le CC a pris la décision de demander l'annulation pure et simple de la décision d'Yverdon pour vice de forme et la convocation d'une nouvelle AD où les points du rapport « Orientation nouvelle » soient votés conformément à l'ordre du jour qui avait été établi.

Il est vraisemblable d'autre part que si la syndicalisation des enseignants sur le plan romand ne s'avérait pas possible par le canal de la SPR, des voies parallèles soient explorées.

Il serait regrettable cependant que le SAE-SPN s'affaiblisse à la suite de ces événements.

Il nous appartient désormais de prouver, par notre action au sein du canton, que la voie autonome n'est pas une voie de garage. Nous n'avions pas attendu la décision de la SPR pour commencer à agir et les actions engagées par le SAE-SPN depuis deux ans tant à l'égard des autorités qu'auprès des autres fonctionnaires et des partis politiques montrent clairement que l'efficacité n'est pas seulement fonction d'une étiquette.

C'est en nous assumant nous-mêmes que nous parerons aux mieux à toutes les situations.

M. Tissot.

formellement pris envers l'ensemble de nos collègues d'ACCÉLÉRER le mouvement vers une syndicalisation, AVEC ou SANS la SPR. Pour l'instant, les délégués des SP cantonales ont voté négativement mais il est bon de rappeler que ce vote ne reflète pas du tout les résultats du sondage ; il est de plus certain que les collègues fribourgeois et valaisans qui ont répondu au questionnaire de la commission ON dans le sens que nous souhaitons n'ont pas été « représentés » par leurs délégués à l'AD : ils représentent une minorité c'est un fait mais ils existent et leur opinion a été ressentie en terre neuchâteloise comme un signe d'encouragement. De plus il n'est peut-être pas très aisé de montrer la couleur en certains lieux... (cf. « Educateur » N° 34, page 836).

Le SAE-SPN doit donc réajuster le tir ! En Romandie dans un premier temps. Une action minutieuse et répétée d'information syndicale va être entreprise. A

mon avis, un groupe de travail, neuchâtois au début, devrait se constituer. Son but ? Contacter les collègues romands « conscients », les inviter à se joindre au groupe et à participer à ses travaux. Une désertion de la SPR n'entre pas en ligne de compte puisque nous contacterons essentiellement des collègues membres des diverses SP, aucune menace de schisme dans nos travaux.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail établira un inventaire des possibilités d'intervention d'un syndicat autonome romand d'enseignants. A ce propos, rien ne s'oppose à ce que débordions rapidement les frontières linguistiques.

Dans un troisième temps, le groupe créera un catalogue des revendications syndicales futures (et présentes !) et adoptera un calendrier des actions prévues.

Dans un quatrième temps, il se structurera en évitant de se figer, de s'embarasser d'une méthode de travail trop rigide. En effet, la réalisation des objectifs cités plus haut (la liste n'est surtout pas exhaustive devrait PRÉCÉDER la mise en place de structures adaptées aux besoins et non l'inverse...).

La vitesse de croisière du groupe de travail est très difficile à estimer : elle sera naturellement influencée par la rapidité avec laquelle la SPR elle-même évoluera, par la disponibilité des volontaires qui l'animeront car au début c'est bien un statut de volontaires qui entre en considération...

Les échéances se préciseront au fur et à mesure, des événements politiques imprévus peuvent aussi accélérer brusquement sa... gestation !

Répetons-le, en aucun cas ce groupe de travail n'entravera la bonne marche des affaires de la SPR : il préparera l'avenir. Si l'AD d'Yverdon a déçu de nombreux collègues, il faut admettre que la responsabilité de cet échec est imputable AUCSI aux syndicalistes. Notre défaut ? Avoir cru que tous nos collègues étaient sensibilisés à ce problème. J'avoue ne pas savoir pour le moment COMMENT fonctionnera notre syndicat. Un plan précède toujours une construction : c'est ce que nous nous proposons de mettre en place soit un outil de travail UTILISABLE, SOUPLE dans sa conception, capable de s'adapter aux évolutions du climat social et pédagogique du moment.

Il sera temps de proposer... d'« acheter » : notre syndicat sera prêt à l'emploi, les contacts auront été pris avec les centrales syndicales suisses, le groupe de travail pourra rentrer dans le rang et laisser le flambeau au SPR (!).

Il est vraisemblable qu'en cas de refus d'« acquisition » nous demanderions notre affiliation à l'une ou l'autre des centrales

AVEC tous les collègues intéressés. Mais l'irréversibilité de l'évolution est... irréversible. Et nous ne vivrons certainement pas cette aventure : les jeunes générations sauront bien nous montrer le chemin d'une « retraite » bien méritée.

L'usage veut qu'une possibilité, qu'une

position de repli soit définie au moment de lancer une offensive ! Nous serons prêts, en tout temps, à nous laisser absorber par la SPR au cas où cette dernière nous dépassait dans l'aménagement de notre programme.

J.-P. Buri.

Premiers contacts SNEPP-VPOD/SAE-SPN

Mardi 29 novembre. Maison du Peuple. A mi-chemin entre la cuisine... et Midway (Cinéma Plaza !). L'AG du SNEPP-VPOD est réunie ; le CC du SAE-SPN est représenté par cinq membres plus un car Hélène Jeanneret, notre présidente de l'AD/SPR est doublement représentative ce soir !

A l'ordre du jour, principalement, une prise de position à trois volets :

- commission départementale désignée par le DIP pour étudier les « retombées » pratiques du jugement du Tribunal fédéral (approbation ? modification ?...);
- prise de position quant à la rétroactivité des prestations dues aux institutrices lésées (dès la date du prononcé du jugement du Tribunal fédéral);
- salaire horaire ou salaire fonction ?

Les résultats sont ceux que vous imaginez : trois oui unanimes : oui à la rétroactivité, oui à la commission paritaire parallèle ou se substituant à la commission désignée « unilatéralement », oui au salaire fonction.

On exprime très vigoureusement le regret que les associations n'aient pas été consultées au sujet de la création de cette commission. Ni Georges Darbre ni Gérald Bouquet ne représenteront leur association respective dans la commission dans sa forme actuelle : ils ne pourront donner qu'une appréciation personnelle quant aux décisions prises.

Je n'ai pas eu le temps de prendre note de toutes les questions posées pendant la discussion très nourrie qui encadre les votes, relevons toutefois le souci

de savoir si les mesures égalisatrices seront applicables au « régime » accordé aux collègues retraitées, si l'égalité primaire préprofessionnelle sera réalisée à la faveur de la mise en place de la nouvelle réglementation...

On nous annonce également que les primes de fidélité seront rétablies dès le 1^{er} janvier 1978 (sous réserve de la décision du Grand Conseil). Une astuce : il faudra compter jusqu'à cinq ans pour que les intéressés touchent la manne, en d'autres termes il y aura un écart de sept ans entre la dernière prime versée et la suivante ! Le Conseil d'Etat proposera aussi de porter de 141 à 144 l'indice de l'allocation de renchérissement pour 1978. Un rattrapage pour 1977 semblerait prendre peu à peu la consistance d'un mirage (sans « M »).

Gérald Bouquet dit sa satisfaction d'être à La Chaux-de-Fonds : l'invitation de nos collègues est appréciée à sa juste valeur. Nous ne pouvions pas entrer vraiment dans les débats mais il s'agit d'une prise de contact OFFICIELLE, à l'échelon CANTONAL, c'est une rencontre au sommet avec la... base ! Toutefois, des résultats plus concrets seront réalisables au niveau des comités respectifs et notre intention est d'inviter prochainement le comité du SNEPP-VPOD à une séance de CC-SAE/SPN. L'essentiel est que les rencontres se multiplient ; cette réunion est le début de quelque chose de CONSTRUCTIF et si certains s'inquiètent de cet état de fait, tant pis pour eux. Un grand merci aux initiateurs de cette rencontre.

J.-P. Buri.

Bien le bonjour futurs collègues...

Un détail pour commencer : dans le numéro précédent je vous donnais un délai excessivement court pour m'envoyer vos remarques et suggestions. Il fallait lire la première quinzaine de décembre ! Les derniers numéros de notre journal vous ont certainement renseignés quant à nos préoccupations actuelles, nos travaux très divers, nos options fondamentales, notre action (« perturbatrice ») aux yeux de certains (!) au sein de la SPR...

Aujourd'hui, vous avez pu lire que beaucoup de travail VOUS attend : le syndicat de « demain », c'est VOUS qui le... continuerez. Nous allons commencer le débroussaillage de ce sous-bois de préjugés, de craintes, de paresse d'esprit, ce sous-bois digne de ce beau pays d'Hymoblie où s'agite Ariane en quête de son fil (voir N° 38, page 912). Souhaitons que cette amitié de plus en plus ambiguë ré-

gnant entre Esper et Egos de Centrique cesse bientôt.

Revenons en Europe, à notre santé. Savez-vous que le SAE-SPN a conclu des contrats collectifs d'assurance contre la maladie avec les caisses suivantes ? (Cotisations à votre charge, libre choix de la caisse) :

- Chrétienne Sociale, Premier-Mars 18, 2000 Neuchâtel ;
- Fraternelle de prévoyance, Louis-Favre 12, 2000 Neuchâtel ;
- Société suisse de secours mutuels Helvétia, rue de l'Hôpital 11, 2000 Neuchâtel.

Par contre les primes annuelles suivantes sont incluses à la cotisation annuelle du SAE-SPN :

- responsabilité civile professionnelle auprès de la Neuchâteloise, Temple-Neuf 11, à Neuchâtel ;
- assurance de protection juridique auprès de la CAP, Saint-Maurice 7, à Neuchâtel.

Pour terminer et avant de vous souhaiter un heureux Noël et des fêtes de Nouvel-An dans une ambiance à tout casser, un peu de « pub » : « Ne dites pas « En » gagez-vous qu'ils disaient et vous... », dites plutôt, carrément et rondement : « J'y vais et je leur apporte mon entrain » et mon inexpérience, mes problèmes et mes solutions, ma bonne volonté et mon désir de ne surtout pas commencer » ma carrière en isolé... »

Voici un bulletin d'inscription que vous remplirez, découperez et enverrez à Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin :

**SYNDICAT AUTONOME
D'ENSEIGNANTS
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
NEUCHÂTELOISE**

Adhésion

Bulletin d'adhésion au SAE-SPN
M., M^{me}, M^{lle},

Nom :

Prénom :

Domicile :

Enseignant à :

Collège :

Demande d'adhérer au SAE-SPN

Section de : Neuchâtel
(jusqu'au 1^{er} juillet 1978)
Dès le : 1^{er} janvier 1978

Lieu et date :

Signature :

Et même si... bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous au prochain numéro, le N° 2 1978 !

J.-P. Buri.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

TV éducative... Réalité ? Fiction ?

A nous de décider, à nous les maîtres primaires et préprofessionnels : la TV romande a préparé une série d'émissions à deux volets : TV-Actualités et TV-Scopie.

Quelques caractéristiques

— Ces émissions sont ENREGISTRÉES (cassettes standard, système VCR) puis COPIÉES au CNDP. Nous pouvons donc les visionner à tout moment et en tout lieu. Il faut cependant disposer de l'équipement minimum : un magnétoscope à cassette plus un récepteur TV plus un câble-antenne à fiche simple et unique pour les VHF/UHF.

— Ces émissions peuvent être captées chaque mardi après-midi en direct (pas besoin dans ce cas de magnétoscope).

— Si vous êtes dans un centre multilatéral, il y a de fortes chances que l'équipement soit complet et mis à votre disposition (!). Il y a à ce jour 70 — septante — magnétoscopes recensés dans notre canton. Ils sont évidemment dans les établissements secondaires inférieurs et supérieurs...

— Si vous n'êtes pas à proximité d'un centre (district de Neuchâtel, par exemple), le CNDP a acquis UN équipement complet et mobile bien qu'assez délicat à transporter. Si vous disposez d'un récepteur TV, le magnétoscope peut suffire si l'entrée antenne correspond.

Les réactions du groupe d'enseignants inscrits au cours de perfectionnement ont été positives : nous avons pu voir également l'émission de mardi 29 novembre « Le Cirque blanc » repiquée dans un studio TV du Mail où quelques caméras tentaient de donner l'ambiance régnant dans la « classe » pendant l'émission. Une lucarne en haut de l'écran reprenait à certains moments l'émission originale, en « surimpression ». Equipement déjà sophistiqué et assez coûteux : le matériel complet utilisé pour cette réalisation représente environ Fr. 180 000.— ou 50 salles de classes équipées moins « luxueusement ».

L'impression pénible de subir une émission quelque peu manipulée s'est dégagée dans le groupe : ni les élèves ni les maîtres réalisateurs ne voulaient y croire, le découpage était trop « orienté » vers les défauts de l'émission. Il est peut-être maladroit de voir TOUTE l'émission, elle n'est pas réalisée dans ce but mais plutôt dans l'idée qu'un choix s'opère, selon les circonstances. Les possibilités d'exploitation sont en effet infinies, surtout pour les généralistes que nous sommes car nous disposons d'un plan de travail très

souple où il est aisé de prévoir un « moment TV ».

Un centre cantonal de production TV, complément précieux des émissions de la RTSR, verra bientôt le jour et éliminera certains courts-circuits entre le Bois-Noir et le Mail. Pour 1978, neuf émissions sont prévues. Elles seront répétées chaque semaine et la cassette de la CNDP s'enrichira progressivement. Mais avant TOUT, UTILISEZ ce matériel. La CDIP et la TV se sont engagées : à nous de prendre le relai... A vos postes !

Réduisez à néant les efforts de tous ceux qui ne veulent pas que la TV éducative voie le jour : leurs motivations ne méritent pas d'être publiées dans nos colonnes mais l'« Educateur » peut être un écran TV si vous voulez bien lancer les débats et nous faire part de vos remarques et critiques. Au travail !

J.-P. Buri.

Dernier écho de la quinzaine cantonale



Vernissage de l'exposition du Locle

Samedi 12 novembre à 10 h. avait lieu au collège Jehan Droz le vernissage de l'exposition du Locle, manifestation réhaussée par la présence de M. Beiner, conseiller communal qui souligna dans son allocution l'importance que les autorités attachent à la formation du corps enseignant. MM. Klaus, Reymond et Hasler, directeurs des écoles secondaires et primaires, assistaient également à ce vernissage.

Le public, hélas pas très nombreux eut la chance d'applaudir les productions des « Francs-Habergeants ». Cette troupe, sous l'expertise direction de nos collègues Favre donna à chacun l'envie de « gambiller » en leur compagnie. Quant aux œuvres présentées, on relèvera la variété des techniques utilisées : de la peinture à la tapisserie, en passant par la photo, la sculpture, les émaux, le makramé...

Les œuvres, la présentation, l'organisation, tout fut remarquable : du travail bien fait.

J.-P. Bornand.

Information en réponse à d'étranges propos

Plusieurs collègues syndiqués n'ont, paraît-il, pas compris que la VPOD ait refusé de participer au Groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants, qui vient de se constituer chez nous à l'initiative du SAE-SPN. Et c'est pour justifier une prise de position à vrai dire si peu admissible, qu'un quatuor de dirigeants VPOD, MM. G. Darbre, M. Gygax, J.-P. Ketterer et A. Tissot, se répandent dans « Services publics », contre notre syndicat et ses dirigeants, en propos que nous renonçons à qualifier.

Notre association est saine, forte et sereine : elle n'a donc nul besoin du recours aux coups-bas pour répondre à certaines attaques. Qu'il nous suffise donc ici de rectifier, l'un après l'autre, les points du réquisitoire de nos censeurs et de soumettre les procédés de ces derniers au jugement de nos collègues et de tous les syndiqués.

1. L'article incriminé accuse le SAE-SPN d'adopter **une attitude antisyndicale** et ses responsables de se considérer comme **une caste de fonctionnaires planant au-dessus du monde du travail**.

Tout cela, à cause d'un article de l'« Educateur », dont l'auteur, M. José Jaecklé, a, en effet, exprimé des idées corporatistes. En réalité, **notre collègue genevois J. Jaecklé, bien loin d'être ici le porte-parole du SAE-SPN, n'a fait que défendre une opinion personnelle** dans le cadre du débat qui a eu lieu dans la SPR à propos du problème de la syndicalisation. Nous ajouterons que cette opinion est si contraire à celle de notre association que le **SAE-SPN a protesté auprès du comité central de la SPR contre l'audience qu'on lui avait accordée dans l'« Educateur », et que nous venons de défendre, devant l'assemblée des délégués de la SPR, l'affiliation de la SPR à l'Union syndicale suisse.**

2. Les quatre dirigeants de la VPOD se référant ensuite à une entrevue entre le chef du DIP et les présidents des associations d'enseignants, rapportent que le **président du SAE-SPN aurait demandé le licenciement d'enseignants**, engagés en période de pénurie, qui n'auraient pas été animés d'une véritable vocation pédagogique. De plus, ledit représentant du SAE-SPN aurait ajouté à ce méfait celui de **préconiser la prolongation de la durée des études à l'école normale** pour parfaire les connaissances des futurs maîtres primaires.

Nous devons dire ici que nos témoins, dont le quatrième d'ailleurs n'assistait pas à l'entrevue, ont déformé nos propos : **nous n'avons jamais été assez ridicule ou cruel pour demander le licenciement de collègues.** Mais nous avons eu, certes, la lucidité **d'attirer l'attention du DIP sur le danger d'engager dans la profession pédagogique, en période de pénurie, des personnes dont la formation et la culture manqueraient de solidité.**

Quant à la prolongation des études à l'école normale, nous nous sommes contentés d'en approuver **l'idée, émanant de son directeur**, et d'en discuter depuis lors dans des entrevues officielles auxquelles a participé M. G. Darbre, lui-même !

3. Le 6 juillet 1977 s'est tenue **une assemblée des associations du personnel de l'Etat**, à laquelle nos pères-fouettards de la VPOD nous font grief, en lettres grasses, **de ne pas avoir participé.**

Il faut effacer ces lettres grasses, car, si la « seule SPN n'a pas envoyé de délégués », **c'est qu'elle n'avait pas été convoquée, qu'elle n'a appris l'existence de cette rencontre qu'en automne et qu'un oubli a été commis, formellement reconnu par le secrétariat du Département des finances.**

4. **Le 16 novembre dernier**, s'indignent nos trois professeurs et leur compagnon instituteur, **la SPN n'a pas « jugé utile d'assister » à une nouvelle séance.**

Notre association avait jugé au contraire si utile d'assister à une telle séance qu'elle avait **énergiquement protesté auprès de M. le conseiller d'Etat Schlaeppy contre son exclusion de la séance du 6 juillet précédent.** Elle avait même obtenu, **en dernière heure**, une convocation pour la suivante. Mais la précipitation avec laquelle nous avons dû agir, un malentendu, ne nous ont pas permis d'y participer. Le chef du Département des finances, comme nos collègues, ont reçu nos excuses. Nous ne songeons pas à les présenter à la VPOD.

5. **Les signataires du pamphlet qui nous est adressé se jugent trop sérieux pour accepter de collaborer avec le SAE-SPN**

au sein du Groupement des associations de fonctionnaires et d'enseignants.

Dans notre malheur de réprouvés, nous goûtons fort la consolation de ne point nous y sentir seuls, **mais avec nos collègues de toutes les associations de fonctionnaires**, dont l'invitation à la VPOD n'a même pas été honorée d'une réponse. Nous allons, certes, trouver dans cette « **unité d'action** », dont il est assez plaisant d'entendre des « syndicalistes » se moquer, **une efficacité nouvelle.** Dans la situation peu enviable des fonctionnaires neuchâtelois, **nous avons mieux à faire qu'à jouer aux forts et aux propres-justes.** Nous n'avons **aucune faiblesse à « dissimuler ».** Nous nous engageons dans la voie qui mène à la rencontre des autres, dans la solidarité. Voilà, notre syndicalisme à nous !

En conclusion, il est clair que ce pamphlet d'une si pauvre inspiration **ne saurait ralentir notre marche vers l'unité de tous les enseignants dans un même syndicat d'enseignants.** Nous poursuivrons notre dialogue avec tous nos collègues. Et, pour finir, nous nous retrouverons ensemble dans le SAE-SPN.

Le président du SAE-SPN :

Gérald Bouquet.

Communiqué de presse

Les 27 000 enseignants groupés au sein de la Schweizerischer Lehrerverein et de la Société pédagogique romande manifestent leur solidarité envers leurs collègues neuchâtelois qui luttent pour l'amélioration de leur situation matérielle.

Les deux associations faitières des enseignants suisses donnent leur appui inconditionnel aux démarches actuellement entreprises permettant la suppression des inégalités de salaire entre enseignantes et enseignants. Elles dénoncent les injustices de ce genre qui existent encore aujourd'hui en Suisse et sont résolument décidées à lutter pour y mettre fin.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

Quatorze cours de perfectionnement pour 1978

La Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire a tenu son assemblée générale à Moutier sous la présidence de Claude Frey, instituteur à Choindex. S'il n'y avait qu'une vingtaine d'enseignants présents — sur 350 membres que compte la société — on peut estimer malgré tout que l'on y fit du bon travail.

Les cours organisés en 1977 ont connu une excellente participation. Il s'agit du dessin technique, de la vannerie, du modelage, de l'électricité générale, du cartonnage, du bois et de l'esperanto. Les cours de mycologie suivis durant deux années consécutives sous la direction compétente de MM. Chételat et Schaffner ont donné l'idée au comité de prévoir le lancement sous forme de souscription d'une grandiose série de diapositives sur les principales espèces de champignons. Une réduction appréciable est accordée aux membres de la SJTMRS. Les envois aux souscripteurs seront adressés au printemps 1978. Désormais, les publications de la société seront assurées par le Centre d'information pédagogique.

Hommage à Roger Droz

Durant plus de vingt ans maître de travaux manuels à l'Ecole normale et à l'Ecole primaire de Porrentruy, Roger Droz quitte ses fonctions. Il a bien mérité de l'Ecole jurassienne en organisant et dirigeant de nombreux cours de perfectionnement. Pour son dévouement, le président lui remit une channe alors que M^{me} Droz se voyait offrir un bouquet de fleurs.

Comme le procès-verbal présenté par Pierre Amstutz, les comptes tenus par Jean-Marie Miserez donnèrent satisfaction à l'assemblée. La situation financière est saine, et les cotisations sont maintenues à Fr. 5.— par année. On enregistre 24 démissions, dues surtout à la retraite ou à l'abandon de la profession, qui sont compensées par 45 admissions. L'effectif de la société est de 350 membres.

Le comité est formé de Claude Frey, président; Olivier Tzaut, secrétaire; Jean-Marie Miserez, caissier; Charles Hirschi et Charles Moritz, inspecteurs scolaires. Deux nouveaux membres, Michel Tatti et Jean-Charles Munier, le rendront plus représentatif et plus opérationnel.

Un grand choix de cours

Les cours suivants sont proposés pour 1978: dessin technique (cours de base); soudure et brasure; poterie et créativité; terre glaise; électronique (cours de base); mycologie (cours de base); premiers secours; branches et racines (mise en valeur par la sculpture); travail sur bois (cours de base); cartonnage (cours de base); réalisation de décors pour spectacles et théâtre; taxidermie (travaux pratiques et constitution de collections); vannerie (rotin); esperanto (cours I et II).

Claude Frey a remercié M. Willy Jeanerret, directeur du Centre de perfectionnement, pour sa compréhension bienveillante et sa collaboration dans l'organisa-

Une fleur grande comme ça...

Une fleur grande comme ça à la Schola Cantorum Bruntrutana et à la Chorale de l'Ecole normale de Porrentruy qui, avec l'Ensemble vocal d'Ajoie, la Société d'orchestre de Bienne et des solistes, ont interprété à Porrentruy et à Delémont le « Requiem » de Mozart. A chaque fois, le public qui emplissait les églises St-

tion des cours avec la SJTMRS et s'est dit persuadé de l'efficacité d'une véritable participation des enseignants dans l'élaboration des cours qui permettaient leur perfectionnement.

La SJTMRS par-dessus les frontières

En modifiant les statuts qui prévoyaient que « la SJTMRS est une sous-section de la SPJ », et pour autant que le Comité général de cette dernière accepte ce changement, l'assemblée a souhaité que la société, par-delà la prochaine partition due à la création du nouveau canton, poursuive son activité comme jusqu'à présent, c'est-à-dire en regroupant les enseignants de tous les districts francophones du Jura et de l'ancien canton.

La partie administrative fut suivie de la projection d'un film réalisé par Claude Frey dans sa classe. Puis vint Olivier Tzaut, qui donna en grande première une dizaine de chansons sorties de son disque, des chansons en esperanto, langue pour laquelle il a pris son bâton de pèlerin. Une révélation et un régal. B.

Pierre et St-Marcel a montré son enthousiasme par des applaudissements sans fin.

Notre collègue Jean-Louis Petignat, professeur de musique à l'Ecole normale de Porrentruy, dirigeait cette œuvre admirable dont la mise au point avait demandé une année. B.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de janvier 1978

1.1.4. **Activités créatrices manuelles - expérimentation**: M. L. Monnier, dès le début de l'année.

1.6.1. **Français** (suite du cours 1.6 de 1977): M. F. Donzé, dans le courant de janvier.

1.16.3. **Mathématique**: formation d'animateurs pour la 6^e année (CIM), (suite du cours 1.16.3. de 1977): MM. E. Adam, M. Ferrario et M. Guélat, dès le 25 janvier à l'Ecole normale de Bienne.

1.16.4. **Mathématique**: formation d'animateurs pour la 6^e année (CIM), (suite du cours 1.16.4. de 1977): MM. G. Piquerez, J.-L. Sauser et J.-M. Voirol, dès le 26 janvier au collège de Delémont.

3.3.1. **Mathématique**: algèbre (CIM), (suite du cours 3.3.1. de 1977): MM. M. Ferrario et G. Rubin, dès le 18 janvier à l'Ecole secondaire de Moutier.

4.3.1. **Mathématique**: programme romand (CIM), (suite du cours 4.3.17 de 1977): MM. E. Adam et G. Wisard, dès le 19 janvier à l'Ecole secondaire du Pasquart à Bienne.

4.3.2. **Mathématique**: programme romand (CIM), (suite du cours 4.3.18 de 1977): M. B. von Allmen et M^{me} F. Villars, dès le 19 janvier à l'Ecole secondaire du Pasquart à Bienne.

4.3.3. **Mathématique**: programme romand (CIM), (suite du cours 4.3.19 de 1977): MM. G. Piquerez et J. Filippini, dès le 19 janvier à l'Ecole normale, à Delémont.

4.3.4. **Mathématique**: programme romand (CIM), (suite du cours 4.3.21 de

1977) : M. D. Racle et M^{me} M. Boillat, dès le 18 janvier à l'Ecole secondaire, à Tramelan.

4.9.2. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.2 de 1977) : MM. D. Racle et A. Gagnebin, dès le 19 janvier à l'Ecole normale de Bienne.

4.9.4. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.4. de 1977) : MM. G. Piquerez et A. Bläuer, dès le 11 janvier à l'Ecole normale, à Delémont.

4.9.5. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.5. de 1977) : MM. J.-L. Sauser et G. Humair, dès le 19 janvier au Collège secondaire, à Delémont.

4.9.7. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.7. de 1977) : MM. M. Guélat et L. Schori, dès le 26 janvier à l'Ecole secondaire, à Moutier.

4.9.8. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.8. de 1977) : MM. J.-M. Voirol et J.-F. Conus, dès le 19 janvier à l'Ecole cantonale de Porrentruy.

4.9.9. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.9. de 1977) : MM. B. Nappes et J. Ebi, dès le 25 janvier à l'Ecole secondaire de Porrentruy.

4.9.10. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.10 de 1977) : MM. J.-M. Boillat et E. Taillard, dès le 19 janvier à l'Ecole secondaire des Breuleux.

4.9.11. **Mathématique** : programme romand (CIM), (suite du cours 4.9.11. de 1977) : MM. S. Chopard et J.-F. Paratte, dès le 26 janvier à l'Ecole secondaire de Tramelan.

5.1.2. **Technique du bois** : M. J. Häusler, dès le 25 janvier à l'Ecole normale de Delémont.

5.18.3. **Activités créatrices manuelles** : M^{me} H. Sanglard, dès le 25 janvier à Delémont.

5.19.2. **Impression sur tissu** : M^{me} M. Pétignat, dès le 28 janvier à Bienne.

5.28.2. **Plantes médicinales et aromatiques** (USPM GJ) : M. K. Goetschmann, dans le courant de janvier.

5.29. **Psychologie de l'adolescence** : M. J.-P. Lüthy, dès le 30 janvier à l'Ecole normale des maîtresses ménagères de Porrentruy.

5.37. **Cuir** : M^{me} A. Guenat, dès le 25 janvier à l'Ecole normale de Delémont.

5.95.1. **Dessins à l'encre de Chine** : M. D. Wyss, dès le 11 janvier à l'Ecole normale de Delémont.

5.99.5. **Autour de la Transjurane** : UP jurassienne, dès janvier. Lieu à fixer.

5.102.9. **Ski alpin (IEP)** : du 2 au 7 janvier aux Planactraux-sur-Champéry (VS).

AJEPS

Cours de ski pour les enseignants

L'AJEPS organise un cours de ski à l'intention du corps enseignant jurassien.

Lieu, date : Saanen/Gstaad ; samedi 4 et dimanche 5 février 1978.

Direction : M^{me} Danièle Reinhardt, Bienne ; M. Michel Baruselli, Moutier ; M. Henri Berberat, Bienne.

Programme : jeux et créativité à ski ; autonomie du skieur ; perfectionnement personnel à tous les niveaux techniques.

Déplacement : en voiture (les partici-

pants se groupent et se répartissent les frais).

Logement : Camp de vacances «Eggli», en dortoirs.

Repas : matin et soir au chalet ; à midi sur les pistes.

Frais : env. Fr. 120.— (déplacements, skilifts, logement et pension).

Indemnité forfaitaire pour les membres de l'AJEPS (possibilité de s'inscrire sur place).

Inscription : jusqu'au 17 décembre au plus tard à M^{me} Danielle Reinhardt, Tuilerie 12, 2500 Bienne. Tél. (032) 22 89 60.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

ce texte émouvant que j'offre à mes collègues en guise de vœux. Il devrait nous rappeler qu'à côté de nos élèves bien portants, bien intelligents et bien nés, d'autres enfants, bien vivants, fêteront Noël loin de leur famille.

A. Babey.

Quand Nicolas revint du prévent Catherine était aux Arriérés. Il avait fallu l'y mettre, l'école ne voulait pas la garder, elle n'entravait rien, et faisait tout un tas de conneries qui troublaient le déroulement des classes ; en plus ils s'étaient aperçus qu'elle était à moitié sourdingue, non seulement elle ne comprenait rien mais elle n'entendait même pas. On lui fit des tests, la docteure des Allocations la regarda une demi-heure et dit qu'elle avait un âge mental de quatre ans, que ça coûterait très cher de la rattrapper, c'était un traitement long et onéreux qu'on ne pourrait pas assumer, et en tout cas la gosse ne serait jamais capable de gagner sa vie, et qu'il n'y avait qu'à la mettre tout simplement dans un bon asile où on n'aurait plus jamais à s'en occuper. Au suivant.

— C'est tout de même bien fait leur truc, dit la mère, en un rien de temps il vous expédient ça.

Il paraît que cette docteur-là dans

sa matinée elle en avait envoyé quatre comme ça à la poubelle.

Ils l'emmenèrent tous les deux, les parents, là-bas. Ils lui avaient caché où elle allait, pour un coup le mot Arrière n'avait pas été prononcé, et le voyage était présenté comme une partie de plaisir. Mais Patrick se fit une joie de vendre la mèche au moment du départ : ça le transforma en un bel enfer. Arrachée aux meubles, un par un, Catherine hurlante fût traînée à peu près sur le ventre jusqu'à la voiture, ameutant les deux rangées de blocs. (...) Catherine hurlait qu'elle ne voulait pas aller aux Arriérés, elle avait tant crié qu'elle n'avait presque plus de voix, elle s'était tant agrippée qu'elle n'avait presque plus de force ; si elle était dingue, elle savait au moins où était son intérêt. Elle se tenait encore aux pare-chocs. Mais maintenant ils étaient trois contre. On l'enfourna, je vis une dernière fois sa vilaine figure, c'est vrai qu'elle n'était pas belle la pauvre môme, toute bouffie, et marbrée de cambouis et de larmes, elle essayait de sortir par la fenêtre, on remonta la vitre. Elle trouva la force de pousser un cri avant que ce soit fermé. L'innocente appelait son frère. La voiture démarra, partit, disparut. Je me mis à pleurer.

Christiane Rochefort.

« Les Petits Enfants du Siècle ».

La Guilde du Livre, Lausanne.

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Le président de la SPF face aux cotisations 1978

Le 27 octobre 1977, les délégués de la SPF ont renvoyé à une AD extraordinaire la décision à prendre vis-à-vis de la proposition d'augmentation des cotisations.

Motif exprimé : consulter les membres des sections.

Mon propos, aujourd'hui, tend à renseigner l'ensemble des membres de la SPF.

La proposition du comité cantonal (augmentation de Fr. 25.—), était motivée par deux raisons impératives :

- honorer nos engagements auprès de la SPR à la suite de la nomination d'un président à plein temps. (Nul ne pouvait ignorer le fait. Cette décision a été prise par l'AD/SPR et ce journal en a beaucoup parlé) ;
- les « réserves » ou « fortune » de la SPF se montent actuellement à Fr. 3.— par membre !

Sans commentaire ! Le bon sens devrait suffire.

Les sections de la Gruyère, des maîtresses enfantines et de Fribourg-Ville ont déjà admis l'augmentation.

J'invite les collègues et les délégués de la Sarine, de la Broye, de la Glâne et de la Veveysse à emboîter le pas. Le Comité cantonal est prêt à répondre à vos questions éventuelles.

Conclusion

Au moment où la SPF exige une allure plus soutenue encore, au moment où elle s'apprête à organiser le Congrès SPR 78, au moment où l'on s'aperçoit que des collègues en nombre toujours plus grand apportent leur collaboration à nos activités, au moment où la cohésion des enseignants romands demande à se resserrer, au moment où nos autorités souhaitent notre participation, il est nécessaire que vous vous donniez les moyens d'une organisation solide. Et j'ai confiance.

Claude Oberson.

Quinzaine EP : dans l'intimité !

Dans le contexte d'une recherche de promotion de l'EP auprès de tous les membres de la SPR, les responsables fribourgeois avaient invité leurs collègues à une séance avec films, le 9 novembre à Fribourg et le 18 novembre à une conférence à Bulle.

Je laisse aux participants le soin d'apprécier la valeur des programmes. Pour ma part, j'ai retenu deux des films présentés à Fribourg et la conférence sur l'écologie à Bulle ; l'un des conférenciers s'étant abstenu, c'est en effet Denis Per-

renoud qui le remplaça en abordant ce thème qui lui est cher et qu'il présente bien.

A Fribourg, nous étions 9 et à Bulle 21 (y compris quelques collègues venus de cantons voisins).

Il y a là matière à réflexion !

Merci aux organisatrices.

Je sais que les responsables de l'Education permanente poursuivront leurs efforts ; je les admire. Que votre intérêt les encourage !

Claude Oberson.

GFME

En date du 11.11.77, le groupement fribourgeois des maîtresses enfantines a tenu son assemblée générale. Malheureusement, un nombre plutôt restreint d'intéressées avait répondu à l'invitation du comité. C'était pourtant l'occasion d'une rencontre amicale autour d'une tasse de thé...

Après l'approbation du procès-verbal et des comptes, la présidente développa l'activité du groupement pendant la période écoulée.

— Avec l'étude du projet de la loi scolaire, nous avons formulé plusieurs amendements concernant les écoles enfantines, relevant notamment l'urgente nécessité de

l'officialisation de ces dernières, afin de supprimer toute inégalité.

— D'entente avec M^{lle} Gobet, le comité a organisé les cours prévus pour cette année scolaire.

— Certaines communes ont envisagé l'ouverture d'une classe enfantine, aussi avons-nous pris part aux séances d'information en projetant des diapositives sur les différentes activités d'une classe enfantine.

— Nous sommes également intervenues au sujet du licenciement de certaines de nos collègues.

— Cette année, à Fribourg, les nominations ont de nouveau été si tardives qu'elles ont créé des difficultés aux candidates. Cela se passerait différemment si les maîtresses enfantines avaient le même statut que le corps enseignant primaire. C'est pourquoi nous allons continuer les démarches pour obtenir l'officialisation des écoles enfantines, car nous avons pu constater combien, en cette période de pléthore, les communes ont tendance à abuser de leur autorité par des exigences démesurées.

M. Claude Oberson, président de la SPF, nous fit le plaisir de répondre à notre invitation. Il nous donna de précieux renseignements sur l'éventuelle syndicalisation de la SPR et exprima le vœu d'une collaboration plus étroite entre les enseignantes primaires et enfantines.

Dans le cadre de la SPR, quelques commissions ont été constituées dans le courant de cette année, soit :

- commission éducation permanente ;
- commission pré-congrès ;
- commission petite enfance ;
- commission de rédaction pour l'« Educateur » ;
- étude d'une méthode naturelle de lecture, avec des représentantes des maîtresses enfantines.

Nos résolutions pour l'année à venir :

- meilleure information auprès des parents ;
- meilleure connaissance des contrats d'engagement et des obligations qui en découlent.

Pour terminer cette assemblée, M^{lle} Gobet nous fit lecture du règlement des écoles enfantines en vigueur en 1851. Si certains articles nous paraissent désuets, d'autres, par contre, n'ont pas suivi l'évolution que l'on serait en droit de souhaiter. Était-on en 1851 à l'avant-garde dans ce domaine ?

La séance est levée vers 19 h.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Rapport d'activité du Comité cantonal (CC) 1976-1977

1. Comité cantonal

M. Pierre-André Carron, président. M^{lle} Lucette Perruchoud, vice-présidente. M^{mes} Maria Jean, Marie-Josèphe Solioz. M^{lle} Josina Fellay. MM. Vincent Dussex, Réginald Broccard, François Mottet, Pierre-Marie Gabioud, Alexis Emonet, secrétaire.

Le comité actuel arrive au terme de sa troisième année de mandat. Les problèmes à résoudre ont nécessité 16 séances parfois en collaboration avec la commission pédagogique (CP), la commission des intérêts matériels (CIM), les présidents des associations de districts ou les délégués aux diverses commissions mises sur pied sur le plan cantonal ou sur le plan romand.

Pour l'organisation et la préparation d'un tel volume de travail, la journée de décharge du président octroyée l'année dernière s'avère insuffisante.

M. Jean-Pierre Rausis, rédacteur de l'« Ecole valaisanne » est invité à toutes les réunions.

2. Sur le plan cantonal

2.1. LES SECTIONS DE DISTRICTS

Dans le rapport 1974-1975, le souci numéro un du comité avait été de susciter une plus grande activité de ces sections, afin de renseigner la base et de pouvoir mieux répondre aux désirs du personnel enseignant (PE).

Ce souci reste toujours le premier. Un réveil certain est constaté surtout au niveau des comités, mais le rapport annuel publié intégralement dans l'« Ecole valaisanne », provoque, semble-t-il, peu d'écho. Pour le constater, il suffit d'écouter les doléances recueillies par le « Chef de cours » lors des semaines de recyclages. Les réponses des participants dénotent parfois une méconnaissance complète du rapport d'activité du comité SPVal. Il n'y a aucune unité entre des questions correspondant pourtant en majeure partie aux travaux du comité. C'est un véritable « cocktail » dont il est quasiment impossible de tirer quelque chose de valable.

Le moyen d'y remédier ? Pourquoi ne pas travailler ce rapport lors de la réunion annuelle des sections de districts qui, grâce à la demi-journée de congé est beaucoup mieux fréquentée ?

Le risque de pléthore momentanée ré-

veille, semble-t-il, un peu l'intérêt des problèmes concernant la SPVal. Ne serait-ce pas le moment pour chacun, de se sentir concerné plus directement par l'activité de LEUR comité ?

L'optimisme béat, aujourd'hui, n'est plus de mise. Les petites coteries sont inefficaces. Il faut utiliser les structures mises en place, quitte parfois, à les bousculer un peu.

Les présidents de sections ont été réunis à plusieurs reprises avec le comité.

— Chaque district a désigné, ou devrait désigner deux collaborateurs : un pour l'« Ecole valaisanne », un pour l'« Educateur ».

— Les assemblées ont été synchronisées ; elles ont lieu entre la première et la deuxième réunion des délégués SPVal.

Une synthèse des désirs des enseignants a été réalisée. Ces souhaits sont parfois contradictoires ; il a été dégagé toutefois, certains points précis, entre autres :

— On craint de voir s'instaurer des inspecteurs de branches.

— Il est difficile de coter les travaux de première année primaire.

— L'enseignement de l'allemand dans les classes à plusieurs degrés s'avère difficile, voir impossible.

— Il faudrait préciser les finalités de l'école et ne pas oublier l'essentiel.

Il n'est pas repris, ici, les propositions signalées plus loin dans ce rapport.

Afin de maintenir le contact, le président SPVal a assisté à cinq réunions de sections.

En vue d'améliorer l'organisation des assemblées de districts, une séance avec les présidents de sections a permis un échange intéressant dont nous relevons les points suivants :

a) le thème : éducation permanente devrait servir de sujet pédagogique ;

b) une partie récréative, suivant l'assemblée est à même de resserrer les liens entre les membres de l'association.

Les présidentes et présidents sont vivement remerciés pour leur collaboration. Grâce à eux, le stade du dilettantisme est largement dépassé, et ceci dans l'intérêt évident de chacun.

2.2. FORMATION DES MAÎTRES DE DEMAIN

Le rapport en question a été étudié au cours de deux séances.

La première par la commission pédagogique, la deuxième, dans une séance com-

mune comité SPVal + CP, en présence de :

M. Léo BIOLLAZ, membre de la commission « Formation des maîtres de demain » ;

M. Charles BOREL, président de l'Association des maîtres secondaires du deuxième degré.

Conclusions tirées des délibérations :

— Ce document veut essayer de concilier des positions cantonales inconciliables. Il est imprécis et même parfois contradictoire.

— L'option : suppression de la hiérarchie entre les degrés concernés ou son maintien, est mal définie.

— Il comporte une lacune capitale : on parle très peu de l'école enfantine qui mérite pourtant la plus grande attention.

— Faut-il garder les écoles normales à caractère professionnel ou alors opter pour une formation de niveau universitaire ?

2.3. COMMISSION ÉDUCATION PERMANENTE

La commission est formée de trois représentants de la SPVal :

M. Réginald BROCCARD, président, M^{me} Daveline CHEDEL, vice-présidente, M^{me} Marion SALAMIN.

Trois représentants du Département de l'instruction publique :

MM. Luc Germanier, secrétaire, Michel Zuber, Roger Sauthier.

Dès septembre 1976, le premier travail de la commission a consisté à la préparation de la session pédagogique 1977, des cours de perfectionnement et des recyclages obligatoires.

Après 7 séances de travail, la commission a remis à fin février le projet définitif au DIP. Des idées nouvelles ont surgi, mais en raison des recyclages obligatoires encore nombreux, plusieurs durent être écartées pour cette année au moins.

Dans les séances suivantes, la commission s'est préoccupée de la formation continue. Elle a reçu toutes les informations concernant le travail effectué par la commission romande d'éducation permanente, dont font partie M^{me} Daveline Chedel et M. Jean-Pierre Rausis.

Des contacts ont été pris avec les autres organisations d'enseignants : CO/A, CO/B, II^e degré.

2.4. RENCONTRE DES ENSEIGNANTS DE 5^e ET 6^e PRIMAIRES

A Martigny, a eu lieu la rencontre des enseignants de 5^e et 6^e années primaires, demandée lors de l'assemblée des délégués de Savièse. Il en est ressorti les points suivants :

— Des contacts réguliers doivent s'établir entre le CO et les enseignants de 5^e et 6^e.

— Les recyclages présentent des difficultés extrêmement sérieuses, surtout pour nos collègues les plus âgés. La commission « Education permanente » se penche sur ce problème.

— Les enseignants, en général, se plaignent de ne pouvoir parcourir tout le programme. Le questionnaire sur la grille horaire nous fournit une information plus précise à ce sujet.

— La justice veut que l'harmonisation des cotations place tous les élèves sur le même pied pour l'entrée au CO. Il est vivement souhaité qu'une aide soit apportée dans ce domaine. Une banque d'épreuves serait-elle réalisable et efficace ? Si cette solution était étudiée avec sérieux, elle serait de nature à fournir un appui précieux. Chaque épreuve permettant d'évaluer un objectif précis, serait mise à la disposition des enseignants au moment où ils le désirent.

2.5. RÈGLEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Ce règlement a paru dans l'« Ecole valaisanne » de mai 1977.

Appui pédagogique : La SPVal a toujours soutenu ce point de vue. Ces appuis passeraient par des leçons pratiques, deux par trimestre et amélioreraient l'enseignement de cette branche du programme.

2.6. FORMATION DES JEUNES AUX PROBLÈMES DE LA VIE ET DE L'AMOUR HUMAIN

Deux rapports, qui sont des documents de travail, ont été établis par la commission présidée par M. le Dr PITTELOUD : un pour les classes enfantines, l'autre pour les classes primaires. Nous souhaitons une large consultation du personnel enseignant.

2.7. CHANT

La commission présidée par M^{me} Y. Savioz, inspectrice, poursuit son activité. Des difficultés dans l'enseignement de cette branche sont apparues. Le comité SPVal, en collaboration avec cette commission étudie les possibilités d'amélioration.

2.8. GRILLE HORAIRE

Selon notre souhait, le questionnaire au sujet de cette grille, basé en grande partie sur les propositions de la commission pédagogique, a été distribué à 718 enseignants. 434 sont revenus au Département de l'instruction publique.

Il ressort qu'à partir de la troisième année, il est difficile de suivre le programme.

En principe, cette grille est acceptée.

Les vœux de la SPVal concernant la 1^{re} année primaire ont été confirmés par les réponses : la réduction de l'horaire est généralement demandée. L'application de cette réduction est rendue difficile par les transports. Le coût de ces derniers est prohibitif, d'où impossibilité d'échelonner l'arrivée des élèves.

75 % des réponses sont favorables à la suppression des tâches à domicile pour ce degré.

2.9. INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS POUR RECYCLAGES

Les vœux de la commission des intérêts matériels pour défrayer les participants aux différents recyclages ont été transmis au DIP. Nous attendons la réponse.

2.10. INFORMATION A NOS JEUNES COLLÈGUES

Toujours sur la brèche, le président de la SPVal a donné à nos jeunes collègues sortant de l'école normale une information sur les buts poursuivis par notre association.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Qu'ils trouvent dans leur travail, malgré les difficultés actuelles, beaucoup de satisfactions.

2.11. CONTACT AVEC LE HAUT-VALAIS

Les entrevues se poursuivent actuellement au niveau des présidents d'associations surtout. Il est nécessaire d'unifier nos points de vue sur les thèmes généraux qui nous sont communs.

2.12. ASSOCIATIONS DE PARENTS

Le comité SPVal suit attentivement l'évolution en ce domaine. Nous souhaitons la plus large collaboration avec l'assemblée faitière dont la séance constitutive a eu lieu au mois de juin.

2.13. RELATIONS AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. le conseiller d'Etat Antoine Zufferey a reçu une délégation du comité cantonal.

L'horaire de 1^{re} année primaire, les difficultés rencontrées par les enseignants des 5^e et 6^e primaires, la formation des maîtresses enfantines, les classes à plusieurs degrés, ont été au centre des préoccupations. Un large tour d'horizon a permis d'informer le chef du département sur les problèmes qui nous tiennent le plus à cœur. Nous sommes reconnaissants à M. ZUFFEREY pour l'attention qu'il nous a accordée à cette occasion. Bien que les programmes soient très complexes, nous souhaitons qu'ils trouvent une solution satisfaisante.

Au niveau du service de l'enseignement primaire et des écoles normales, les contacts ont été réguliers : le président a eu l'occasion de s'informer et de s'exprimer lors des séances d'inspecteurs.

Deux séances du comité se sont déroulées en présence de M. Anselme Pannatier, chef de service.

Sur notre demande, M. Anselme Pannatier a également rencontré les jeunes collègues qui, fin août, n'avaient pas trouvé d'engagement à l'année.

Nous sommes en droit d'espérer que les rencontres mises sur pied par le DIP entre les enseignants des 5^e et 6^e primaires et les professeurs du CO apporteront le bénéfice attendu avant tout, une plus large collaboration entre ces deux ordres d'enseignement.

2.14. FVAP

La FVAP poursuit son bonhomme de chemin. Sa trop modeste activité a permis néanmoins aux différents adhérents de mieux se connaître et de penser plus à l'élève dans sa globalité, qu'à l'élève enfantin, primaire et secondaire, déchiré entre les divers ordres d'enseignement.

En ce qui concerne son activité proprement dite, veuillez consulter les articles qui paraissent dans l'« Ecole valaisanne ».

2.15. FÉDÉRATION DES MAGISTRATS ENSEIGNANTS ET FONCTIONNAIRES (FMEF)

Au cours de l'année écoulée, la FMEF, notre syndicat, est restée vigilante. Le nombre de ses membres ne cessant d'augmenter, son influence se renforce d'année en année.

Pour la SPVal son action lui est absolument nécessaire au moment où surgit la pléthore. La situation étant d'autant plus critique que les finances publiques se détériorent. La place de l'enseignant est loin d'être aussi confortable qu'on veut bien le dire souvent.

Au temps des années « grasses », beaucoup se flattaient d'avoir quitté la classe pour se créer une situation meilleure. Aujourd'hui, oubliant ce récent passé, on

jalouse l'enseignant, ignorant même ses plus graves difficultés.

Durant l'exercice écoulé, la FMEF a lutté pour la défense du statut social, la garantie de l'emploi, la prime de fidélité et l'AGF (analyse générale des fonctions).

Grâce à la FMEF, les carnets des déposants n'ont pas été bloqués; la position des conjoints travaillant au service de l'Etat ou de l'enseignement a été étudiée avec soin.

Pour l'année à venir, la FMEF veillera à répondre immédiatement à tout événement nous concernant. Des dispositions sont déjà prises dans le domaine de l'emploi.

On peut toujours reprocher à une organisation son mauvais fonctionnement; au contraire, il est toujours possible d'amplifier ses réalisations. Ne gâchons pas nos possibilités de défendre nos intérêts par des partis pris, car rien ne pourrait remplacer la force brisée par d'éventuelles divisions.

2.16. CONCLUSIONS

L'année écoulée se caractérise par un effort de collaboration et d'information.

Selon les souhaits formulés plus haut, cette collaboration doit encore s'accroître, les circonstances actuelles la favorisent et même la rendent indispensable.

2.17. REMERCIEMENTS

Au terme de ce rapport, il nous est agréable d'adresser nos remerciements au chef du Département de l'instruction publique, M. Antoine ZUFFEREY.

Les mutations profondes dans l'enseignement et celles à venir ne lui facilitent pas la tâche. Nous souhaitons, que sous sa direction, l'école valaisanne en sorte grandie pour le plus grand bien de nos enfants.

Nous remercions vivement, M. Anselme PANNATIER, chef de service, pour sa très grande disponibilité, le soin apporté à sa grande tâche. Nous lui associons ses deux collaborateurs MM. Roger BESSE et Luc GERMANIER.

Que dire du rédacteur de notre revue. L'école est sa vie, son souci permanent. M. Jean-Pierre RAUSIS, malgré toutes ses tâches trouve encore le temps d'assister à presque toutes nos réunions. Il faut le côtoyer pour voir tout ce que l'Ecole valaisanne lui doit. Aussi lui exprimons-nous notre gratitude.

Une mention également à M. Marius BAGNOUD pour le travail accompli au sein de CIRCE I et II. Il mérite la reconnaissance du personnel enseignant. Nos vœux à M. Pierre-Marie GABIOUD, son successeur à CIRCE III.

Remerciements aussi à M. Jean-Charles PONCIONI, notre représentant à la SPR durant deux ans.

Merci à nos collègues œuvrant au sein des commissions. Leur travail souvent ingrat ou ignoré donne à notre association sa vraie dimension. Nous sommes heureux de constater que les propositions contenues dans le rapport d'activité de la Commission pédagogique de l'année 1975-1976, ont abouti :

- la possibilité est donnée aux communes de réduire l'horaire de la 1^{re} primaire, la formation des maîtresses enfantines est prolongée d'une année;
- le rapport de la commission des intérêts matériels sur la pléthore et ses études complémentaires sont une aide indispensable.

2.18. NOS DÉLÉGUÉS

Délégués aux commissions cantonales Deuxième langue :

M^{lle} Lucette Perruchoud, 3966 Chalais.

Education permanente :

M^{me} Marion Salamin, route Riondaz, 3964 Veyras; M^{me} Daveline Chedel, Les Rappes, 1920 Martigny-Combe; M. Réginald Broccard, 1917 Ardon.

Commission des manuels :

M^{me} Gertrude Pralong; M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion.

Catéchèse :

M^{me} Thérèse Bruchez, 1931 Lourtier; M^{lle} Germaine Marquis, 1931 Liddes; M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion.

Chant :

M. François Mottet, Cité Rhône A, 1890 St-Maurice.

Formation et information des jeunes aux problèmes de la vie et de l'amour humain :

M. Marcel Boven, chemin de Nant, 1870 Monthey.

Ecole valaisanne :

M. Réginald Broccard, 1917 Ardon.

Comité de la FVAP :

M. Pierre-André Carron, 1931 Versegères; M^{me} Marie-Josèphe Solioz, 1908 Riddes.

3. Sur le plan romand

3.1. LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE

Il est indéniable que la SPR joue un rôle capital dans le domaine pédagogique. Il suffit de penser à l'influence de ses délégués à CIRCE (programmes), à COROME (moyens d'enseignement), à CS I (conférence des chefs de service et des directeurs cantonaux de l'enseignement primaire).

Il faut éviter que certaines sections cantonales soient prépondérantes au détriment des autres sections. La diversité des idées fait la richesse du groupe, à condition de les assumer.

Le rapport d'activité de la SPR a paru dans l'« Educateur » N° 18, il serait inutile de le reproduire ici.

En ce qui concerne plus directement la SPVal et la SPR, une demi-journée de réflexion, prise sur le congé du mercredi, a été organisée à Martigny, en présence de M. Jean-Jacques MASPÉRO, président de la SPR, François BOURQUIN, rédacteur de l'ÉDUCATEUR, du président de la SPG, des délégués à l'assemblée romande, de M. Pierre FELLAY, notre représentant à COROME, M. Jean-Pierre RAUSIS, des présidents des sections de districts, du comité SPVal et des commissions CP et CIM. Il ressort de ces délibérations que :

- la SPR souhaite surtout un dialogue. Au sujet des programmes, elle doit devenir une sorte de bureau des réclamations qu'elle transmettrait aux organes concernés;
- il faut se réjouir de voir les programmes changer, mais ces changements se heurtent à trois sortes de résistances :
 1. l'opinion publique;
 2. les Grands Conseils;
 3. les enseignants;
- il faudra beaucoup de temps et d'information pour faire passer ces changements sans trop heurter;
- les programmes actuels sont expérimentaux et doivent évoluer;
- les moyens d'enseignement romands sont édités pour six ans;
- les ouvrages de mathématique pour la 1^{re} année seront changés ces prochaines années. Il faut avoir assez de recul pour décider de ces changements;
- des groupes de réflexion doivent se créer;
- les enseignants ont l'air de tout attendre, parce que cela vient quand même.

Des délégués préparent un rapport pour le congrès 1978 qui aura lieu à Fribourg « LE STATUT DE L'ENSEIGNANT ».

3.2. CS 1 — SPR

Les présidents des sections cantonales de la SPR, conduits par M. Jean-Jacques MASPÉRO ont rencontré les chefs de service et directeurs cantonaux de l'enseignement primaire. A l'occasion de ces entrevues, qui revêtent une importance réelle, les points suivants ont été discutés :

- la télévision scolaire qui débutera en 1977-1978 s'adressera à l'école primaire et au CO;

- nos efforts résultant de CIRCE I et CIRCE II seront pris en charge par CIRCE III;
- le calendrier d'introduction des disciplines coordonnées a été modifié. Il se présente actuellement comme suit :
 - 1978 : environnement;
 - 1980 : français;
 - 1982 : éducation musicale.
 Ces dates sont des dates limites.

Le mode d'aménagement des programmes est en discussion. Il s'agira pour le maître généraliste de faire entendre sa voix, car le maître dans sa classe est un des facteurs déterminants de toute amélioration pédagogique.

La CSI a accepté d'inscrire les difficultés rencontrées dans les classes à plusieurs degrés, comme problème urgent.

3.3. CONCLUSIONS

Qu'on le veuille ou non, nous sommes tous très concernés par les résultats de l'activité de la SPR. C'est pourquoi, nous devons prendre ses démarches au sérieux.

Insérons-nous dans la SPR comme partenaire à part entière. Nous devons néanmoins reconnaître l'insuffisance de nos moyens; nous manquons surtout de spécialistes et de chercheurs. Nous demandons au DIP de combler cette lacune, sous peine de voir l'école valaisanne perdre son authenticité et ses valeurs. Certes, beaucoup a été réalisé, nous nous en réjouissons, mais l'intérêt de nos élèves veut que l'effort soit poursuivi. Se retrancher derrière la force d'inertie de nos convictions, dans un monde où fourmillent les moyens d'information, ne suffit pas.

Nous félicitons M. Jean-Jacques MAS-PÉRO qui exerce maintenant ses fonctions à plein temps. Nous sommes heureux de travailler sous sa présidence toute de souplesse et d'habileté. A l'occasion du renouvellement de son mandat, nous lui disons notre confiance et notre amitié.

Nous remercions également les rédacteur de l'ÉDUCATEUR, MM. François BOURQUIN et Jean-Claude BADOUX, ainsi que notre bulletinier, M. Pierre-Marie GABIOUD. Nous regrettons toutefois que la collaboration valaisanne se fasse attendre, le groupe de réflexion prévu tarde à se mettre en place.

3.4. NOS DÉLÉGUÉS

Comité central :

M. Pierre-André Carron, 1931 Versegères, M^{me} Marie-Josèphe Solioz, 1908 Riddes; M. Vincent Dussex, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion.

Education permanente :

M. Jean-Pierre Rausis, chemin de la Prairie, 1920 Martigny; M^{me} Daveline

Chedel, Les Rappes, 1920 Martigny-Combe.

Educateur :

M. Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey.

Guilde de documentation :

M^{lle} Carmen Mabillard, rue des Ecoles 9, 3965 Chippis.

Caissière pour l'« Educateur » - Vérificatrices des comptes pour la SPR :

M^{lle} Josina Fellay, 1937 Orsières.

CIRCE II :

M. Marius Bagnoud, avenue d'Oche 7, 1920 Martigny.

CIRCE III :

M. Pierre-Marie Gabioud, route de Collombey 105, 1870 Monthey.

Sous-commissions :

Français :

M. René Zufferey, 3961 Mayouz.

Histoire :

M. Réginald Broccard, 1917 Ardon.

Sciences :

M. Victor Joris, Rawyl 47, 1950 Sion.

Dessin :

M^{lle} Christiane Guex, route de Fully, 1920 Martigny.

Travaux manuels :

M^{lle} Juliane Bérard, 1917 Ardon.

Travaux à l'aiguille :

M^{lle} Lucette Perruchoud, 3966 Chalais.

COROME :

M. Pierre Fellay, vice-président, Vignettes 2, 1950 Sion.

Géographie :

M^{me} Monique Pitteloud, route de Saavière, 1950 Sion.

Commission d'examen des moyens d'enseignement en mathématique 5^e et 6^e :

M. Roger Sauthier, 1950 Sion.

Education musicale :

M. Bernard Oberholzer, 1868 Collombey.

Commission d'examen pour l'environnement :

M. Gérard Comby, 1913 Saillon.

Commission d'examen

« Education préscolaire » :

M^{me} Anne-Marie Gay-Balmaz, 1904 Vernayaz.

Commission d'examen du français :

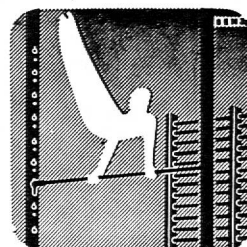
M. Félix Carrupt, La Tour, 1915 Chamason.

Le président :

Pierre-André Carron.

Le secrétaire :

Alexis Emonet.



Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ☎ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



**LA CAISSE
CANTONALE VAUDOISE
DES RETRAITES
POPULAIRES**

Subventionnée, contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure des rentes à tout âge
et aux meilleures conditions.

Renseignez-vous sur les nombreuses
possibilités qui vous sont offertes en vue de
créer ou de parfaire votre future pension de
retraite.



**LA CAISSE
CANTONALE VAUDOISE
D'ASSURANCE
EN CAS DE MALADIE
ET D'ACCIDENTS**

Contrôlée et garantie par
l'Etat

Assure aux meilleures conditions.

Assurances de base

Cat. A/H : couverture des frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, ces derniers jusqu'à concurrence du forfait de la division commune.

Cotisation mensuelle :
hommes, dès Fr. 40.—
femmes, dès Fr. 42.—

Cat. B/C : indemnité journalière pour perte de gain dès le 1^{er} jour ou à des échéances différées.

Assurances complémentaires

Cat. HG : indemnité en capital, pour frais de traitement en cas d'hospitalisation en privé ;

Cat. HP : indemnité journalière en cas d'hospitalisation en privé, pour frais de chambre, de pension, etc.

Cat. ID : indemnités en capital en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident.

Agences dans chaque commune.

**Direction : rue Caroline 11,
1003 Lausanne
Tél. 20 13 51**

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

La COORDINATION ROMANDE cherche, pour septembre 1978, un

**COLLABORATEUR
ou une COLLABORATRICE**

qui participerait à la conception et à la rédaction du nouveau cours romand d'allemand pour les degrés 4, 5 et éventuellement 6.

EXIGENCES

Maîtrise de l'allemand, bonne connaissance des problèmes psycholinguistiques, didactiques et pédagogiques de l'enseignement des langues vivantes ; expérience dans l'enseignement des degrés 4, 5 et 6 à l'école primaire et aptitude à travailler en équipe.

RENSEIGNEMENTS

Auprès de M. Jean-Bernard Lang, coordinateur de l'allemand en Suisse romande, IRDP (43, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel).

Adresse privée :

**44, chemin des Fourches, 1224 CHÈNE-BOUGERIES.
tél. (022) 48 07 43.**

DÉLAI D'INSCRIPTION

10 janvier 1978.

SACO SA LAINERIE
et ses matières pour l'artisanat



75 sortes à filer, cardes, 5 rouets dès Fr. 168.—, fuseaux et fils de lin à dentelle. Laine, soie, coton fin à géant pour tricot, tissage. Métier à tisser. Ryall. Batik : Sacolor, tissus, soie, coton. Cires, mèches, moules pour bougie. Catalogue gratuit, venez nous voir.

2006 NEUCHÂTEL
Ch. de Valangines 3 / Av. des Alpes
Tél. (038) 25 32 08.

Ouvert : du lundi au vendredi et le 2^e samedi du mois, heures de bureau.